

MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

// Rapport développement durable 2023

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE





PARTIE I LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE **4**

Contrat d'objectifs territorial	5
Schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération	7
Le service unique de rénovation énergétique (SURE)	9
Réduction de la consommation énergétique	11
Les ateliers de la biodiversité et de la transition	13
La fête de la transition	15
Renouvellement des autorisations environnementales des bassins de retenue des eaux pluviales	17
Diagnostics de vulnérabilité des biens	19
Études de dangers du système d'endiguement et des aménagements hydrauliques	21
La Maison des Mobilités	23
Élaboration et mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces	25
Écomobilité : création de stations	27
Gestion du pôle Gare de Lagny-Thorigny-Pomponne	29



PARTIE II LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX & DES RESSOURCES **32**

Territoire engagé pour la nature	33
Conseil national de la refondation	35
Stratégie de lutte contre les dépôts sauvages	37
Le fonds de propriété	39
Vidéosurveillance des dépôts sauvages	41
Guide de gestion des déchets d'entreprises	43
Visites paysagères du domaine de Rentilly	45
Élaboration d'une trame noire	47
Renaturation et désimperméabilisation des sols	49
Mise en place de jachères fleuries mellifères	51
Exploitation de ruches sur 4 sites du territoire	53
Lutte contre le frelon asiatique	55
Maison de la Nature	57
Caractérisation des zones humides du territoire	59
Sortie découverte du marais du Refuge	61
Aménagement des berges de la Marne à Lagny-sur-Marne	63
Aménagement des berges de Marne à Lagny et Montévrain	65
Exploitation et surveillance des barrages et digue	67
Déclaration d'intérêt général pour l'entretien des cours d'eau	69
Suivi de la qualité des cours d'eau & des plans d'eau	71
Remise à ciel ouvert du ru du Bouillon	73
Programme pluriannuel d'investissement pour les travaux d'assainissement	75
Marquages " Ici commence la Marne "	77
L'Écho Logique	79



PARTIE III LA COHÉSION SOCIALE & LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES & LES GÉNÉRATIONS **80**

France Services Marne et Gondoire	81
Action pour l'offre de soin et la prévention santé	83
Médiation par les pairs	85
Accueil des gens du voyage	87
Atelier de conversation français langue étrangère	88
Amélioration du parc privé ancien dégradé	89
Permis de louer	91
La conférence intercommunale du logement (CIL)	93
Le projet Crescend'O	95
Le projet Fortissimo	97
Cultures du cœur	98
Le jardin partagé & la grainothèque de la bibliothèque de Dampmart	99
Journées découverte de l'agriculture	101
Animation de la fresque du climat	103
Entente pour la gestion du ru du Rapinet	105
Transport à la demande - Mise en œuvre	107



PARTIE IV L'ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS **110**

La navette inter-médiathèques	111
Développement d'actions touristiques durables	113
La brigade intercommunale	115
Stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance	117
Le CAC 40 - Les conseillers et ambassadeurs du climat	119
Aménagement et gestion des parcs	121
Emploi	123



PARTIE V UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES **126**

Mise en oeuvre du projet alimentaire territorial	127
Réseau chaleur urbain Bussycomore Énergie	129
Réseau chaleur urbain Marne et Gondoire Énergie	131
Rénovation du parc d'éclairage public	133
Sensibilisation à la transition écologique	135
Démarche durable globale de l'office de tourisme	137
Moulin Russon	139
Opération "Compostons Ensemble !"	141
Annuaire des entreprises de Marne et Gondoire	143
Fédérer les réseaux d'acteurs économiques	145
Accompagnement des entreprises	147
Gestion des ZAE	149
Requalification de la ZAE de Lagny-sur-Marne, Saint-Thibault-des-Vignes	151
Démarche écoresponsable pour l'événementiel	153
Impression écoresponsable	154
Dématérialisation des flux papiers de l'EPCI	155

ÉDITO

2023 a été une année chaude, l'une des plus chaudes que la terre ait connue depuis que les relevés de températures existent. C'est un fait, une réalité. Notre territoire a plutôt bien passé l'année grâce à des décisions anciennes comme la création du lac-réservoir du Der qui nous fournit de l'eau l'été, mais aussi grâce à des actions plus récentes.

Nos réalisations ont d'ailleurs été soulignées cette année encore à travers les labellisations Territoire engagé pour la transition écologique 3 étoiles par l'ADEME et Territoire engagé pour la nature par l'OFB. Ces reconnaissances par l'agence de la transition écologique et par l'Office français de la biodiversité mettent en lumière nos actions, nos projets et l'ensemble du travail effectué par les services de Marne et Gondoire.

Si les labels ne conditionnent pas nos politiques publiques, les besoins du territoire restent nos seuls guides, ils permettent tout de même de jauger si nous agissons ou non dans le bon sens.

Bonne lecture à tous.

Jean-Paul MICHEL

*Président de la Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire*





PARTIE I

LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

CONTRAT D'OBJECTIFS TERRITORIAL



Développer un partenariat avec l'ADEME pour accompagner la transition écologique du territoire

Fixer des objectifs de transition écologique du territoire

Suivre la mise en place des actions de transition écologique

Financer les actions de transition écologique portées par Marne et Gondoire

Compte tenu de l'implication de Marne et Gondoire en matière de transition écologique, madame la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, a proposé à l'intercommunalité de bénéficier d'un outil financier porté par l'ADEME, le contrat d'objectifs territorial (COT). Ce dispositif s'appuie sur des labels déjà existants à l'échelle nationale, le label climat-air-énergie (anciennement Citergie) et le label « économie circulaire ».

L'accompagnement financier de l'ADEME via ce contrat représente une opportunité de mise en œuvre opérationnelle et de financement de la transition écologique du territoire, en cohérence avec le plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le contrat de transition écologique (CTE) et le contrat de relance et de transition écologique (CRTE). Elle permet aussi d'accompagner les actions engagées pour la réduction des déchets et l'économie circulaire. Enfin, elle vise également à renforcer la transversalité de la gouvernance et de l'action dans ces domaines.

Cet accompagnement s'inscrit dans une démarche globale d'identification de Marne et Gondoire comme un acteur de la transition écologique, au-delà de son simple territoire.

Ce dispositif sur quatre ans, se déroule en plusieurs étapes avec une première phase de diagnostic, un second temps consacré à l'évaluation grâce à un audit externe qui a pour finalité une labellisation, puis un suivi annuel des actions, finalisé par un bilan.

En juillet 2023, à la suite de l'audit, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est vue décerner 3 étoiles au label « climat-air-énergie » par la commission nationale. Afin d'améliorer le plan d'actions, des recommandations ont été préconisées. De plus, la commission a entre autres félicité le portage politique, l'organisation des services ou encore les démarches de planification comme le schéma directeur des énergies.

Suite à l'audit « économie circulaire », Marne et Gondoire s'est vue attribuer en novembre 2023 sa première étoile sur ce référentiel.

MARNE ET GONDOIRE est labellisée

★★★

TERritoire ENGAGÉ

TRANSITION ÉCOLOGIQUE

★★★☆☆

CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

ENSEMBLE ALLONS ENCORE + LOIN

Participez en envoyant vos propositions à environnement@marnetgondoire.fr

MARNEetGONDOIRE
Communauté d'agglomération

ARTS & LETTRÉS | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de poursuivre les actions
en faveur de l'environnement

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Gouvernance mise en place : 1 comité de pilotage
- Une réunion d'audit en présence de l'ensemble du comité de direction ainsi que du président de la communauté d'agglomération
- Intervention de Marne et Gondoire dans des événements sur la transition écologique : deux interventions et un atelier de co-construction avec l'ADEME ainsi qu'une intervention au congrès d'AMORCE
- Nombre d'étoiles obtenues : 3 étoiles sur le label « climat-air-énergie » et 1 étoile sur le label « économie circulaire »

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME.

LES PUBLICS CIBLES

Acteurs de la transition écologique du territoire

COÛT DE L'ACTION

0 €

SCHÉMA DIRECTEUR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION



Répondre aux objectifs du PCAET et de son plan air

Établir un état des lieux de la production, de la consommation et du potentiel de gisement en énergies renouvelables sur le territoire, à ce jour et à venir, toutes filières confondues

Élaborer une stratégie énergétique du territoire, accompagnée d'un plan d'actions

Développer le recours aux énergies renouvelables en limitant le recours aux énergies fossiles et donc en limitant les émissions de gaz à effet de serre

Vent, rayonnement solaire, géothermie, biomasse, déchets... les ressources potentielles sont multiples.

Le schéma directeur des énergies vise à analyser la consommation et la production actuelle d'énergie, à identifier les différents gisements déjà mobilisables et à venir, en proposant plusieurs scénarios accompagnés de stratégies de déploiement détaillées.

Achevées en juin 2023, trois grandes phases d'élaboration ont rythmé cette année de construction, autour de comités techniques, de comités de pilotage et d'ateliers de co-construction, mobilisant l'ensemble des acteurs et partenaires.

La stratégie s'appuie sur divers éléments et notamment :

- Une diminution des consommations d'énergie de -11% à 2030 et de -54% à 2050
- Une production :
 - en électricité basée principalement sur un renforcement de la solarisation
 - en chaleur par un mix énergétique entre récupération de chaleur fatale, solaire thermique, géothermie et bois énergie
 - une part moins importante de production de gaz par méthanisation
- Une production en énergies renouvelables de 16% de nos besoins à 2030 (soit 340 GWh, le PCAET en prévoyant 240) et de 70% à 2050, complétée par un import d'énergie verte de 30% permettant au territoire d'être alimenté intégralement en énergies renouvelables ou de récupération.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite le recours aux énergies fossiles, en améliorant la qualité de l'air



Détermine une stratégie de gisement des énergies renouvelables profitables à l'ensemble du territoire



Améliore la qualité de l'air et l'autonomie énergétique du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Production d'énergie renouvelable
- Consommation d'énergie renouvelable

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec la DDT, l'ADEME, la Région Île-de-France, le SIAM, le SIETREM, le SIEMU, le SDESM, Enedis, GrDF, SAUR, VEOLIA, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, entreprises, collectivités du territoire

COÛT DE L'ACTION

44 328 € HT

Coût de l'étude subventionné par l'ADEME et la Région Île-de-France

LE SERVICE UNIQUE DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE (SURE)



Mettre en place un service public de proximité pour accompagner les citoyens dans la rénovation énergétique de leurs logements et le changement de leurs systèmes de chauffage

Soutenir financièrement la rénovation énergétique

Travailler avec les professionnels du bâtiment pour optimiser le rapport qualité-performance-prix des offres

Faciliter la massification de la rénovation énergétique

Informers, sensibiliser et conseiller de manière indépendante et objective, les consommateurs, ainsi que les acteurs publics et privés

Contribuer au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels de tous secteurs économiques et des agents des administrations et des collectivités

Dans le cadre de la loi de transition énergétique, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans la transition écologique avec la signature de son contrat de transition écologique (CTE) en février 2020, mais aussi en approuvant son plan climat-air-énergie territorial (PCAET) le 15 mars 2021. Un des enjeux du PCAET de Marne et Gondoire est d'accompagner les habitants dans l'optimisation de leur consommation d'énergie pour diminuer leur facture énergétique.

Pour cela, Marne et Gondoire, avec le soutien de l'ADEME et en partenariat avec Seine-et-Marne Environnement, met à disposition de la population un conseiller en énergie qui accueille et oriente le public dans ses démarches de rénovation énergétique.

Des permanences sont mises en place en mairie de Thorigny-sur-Marne, sur rendez-vous. Par ailleurs, depuis octobre 2022, il est proposé aux communes de réaliser une permanence tournante se déplaçant un jour par semaine sur le territoire. Ainsi, après les communes de Montévrain et de Gouvernes, c'est la ville de Collégien qui a accueilli le service jusqu'à la fin de l'année 2023.

Afin de sensibiliser à cette problématique, plusieurs temps d'animation ont été organisés à destination du grand public mais également des élus et techniciens du territoire :

- Des balades thermiques permettant de mettre en lumière les déperditions de chaleur avec, dans un second temps, une réunion d'information et de restitution des données relevées auprès des habitants concernés.
- Une présentation du service en agence immobilière auprès de futurs acquéreurs ou vendeurs, l'acte d'achat ou de vente représentant un moment clé de la rénovation énergétique.
- Un temps de sensibilisation à l'occasion des ateliers de la biodiversité et de la transition ainsi que lors de la fête de la transition.

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

VOTRE AGGLO VOUS ACCOMPAGNE
DANS LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

FAIRE avec SÛRE

CONSEILS GRATUITS POUR LES PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
UNIQUEMENT SUR RDV

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & PRÉVENTION | ACTION SOCIALE

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction des gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique qui impacte la biosphère



Permet de réduire les consommations et factures énergétiques

Relevé des déperditions de chaleur lors des balades thermiques

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Bilan des deux premières années :

- 515 dossiers traités

Actions de sensibilisation en 2023 :

- 3 balades thermiques organisées sur 3 quartiers de communes :
 - plus de 200 relevés individuels ou collectifs réalisés
 - 3 réunions de restitutions avec une trentaine de participants
- 1 animation en agence immobilière avec une dizaine de participants
- 2 temps de sensibilisation :
 - Atelier de la biodiversité et de la transition : participation d'une cinquantaine d'élus et de techniciens du territoire.
 - Fête de la transition : plus de 200 participants

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ADEME, le Département, Seine-et-Marne Environnement et les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Les particuliers (propriétaires occupants ou bailleurs), les collectivités, les entreprises du BTP et les métiers du bâtiment, les locaux du petit tertiaire (moins de 1 000 m²)

COÛT DE L'ACTION

357 000 € HT

(dont 148 500 € de subvention) pour 3 ans



RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE



Réduire les consommations des bâtiments

Réaliser des économies d'énergie

Réduire les dépenses de la collectivité

Dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif Éco Énergie Tertiaire (DEET) issu du décret tertiaire de la loi Élan, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'est engagée dans une démarche de réduction des consommations énergétiques de ses bâtiments.

Les actions de réduction de la consommation portent sur deux axes principaux :

- les économies relatives aux installations d'éclairage
- les économies relatives aux installations de chauffage

Il est à noter que les actions déployées ne se bornent pas uniquement aux sites cibles du décret tertiaire (surface > 1 000 m²) mais à l'ensemble du patrimoine bâti de la collectivité.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit la consommation des fluides (électricité, gaz)

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Médiathèque intercommunale de Montévrain : - 3 200 kw/h en consommation instantanée, ce qui représente 10% d'économies sur la consommation annuelle du poste éclairage
- Marne et Gondoire Aménagement : - 2 900 kw/h en consommation instantanée, ce qui représente 9% d'économies sur la consommation annuelle du poste éclairage

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

La collectivité, ses agents et usagers

COÛT DE L'ACTION

18 100 € HT

Retour sur investissement estimé : 10 ans

LES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA TRANSITION



Mieux prendre en compte les enjeux de transition écologique et de biodiversité dans les politiques locales et l'aménagement du territoire

Accompagner la dynamique du territoire sur les enjeux climatiques

Créer une synergie entre les services de la collectivité et les élus autour de la transition écologique et des thématiques qui lui sont liées

Favoriser les retours d'expériences pour promouvoir la transition énergétique

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire organise depuis 2014 un événement annuel autour d'une thématique de la biodiversité. Cette journée vise à sensibiliser les élus et les services techniques aux enjeux de la transition écologique sur le territoire. Plus qu'un porté à connaissances des enjeux qui reposent sur la diversité du vivant, il s'agit de livrer des actions clés en main à mettre en œuvre sur le territoire.

La 10^e édition des ateliers de la biodiversité et de la transition s'est tenue le 19 septembre 2023. Elle avait pour thème la transition énergétique, devenue une préoccupation majeure dans le contexte actuel, marqué par les défis posés par le changement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'érosion de la biodiversité. Ce concept, véritable enjeu de société, vise à opérer une transformation profonde de nos modes de production, de consommation et de gestion de l'énergie.

Aussi ces ateliers ont permis de mettre en avant les leviers d'actions, les freins, les soutiens financiers et techniques pour tendre vers un objectif réalisable et impulser la transition énergétique sur le territoire.

Les ateliers ont réuni une cinquantaine de participants, élus et techniciens venus échanger avec les acteurs du territoire sur les différentes initiatives et actions possibles.

LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE MARNE ET GONDOIRE VOUS INVITE À LA

10^E ÉDITION DES ATELIERS DE LA BIODIVERSITÉ & DE LA TRANSITION "TRANSITION ÉNERGÉTIQUE"

MARDI 19 SEPTEMBRE 2023

Au Parc culturel de Rentilly - Michel Charrier
De 14h à 17h

Les ateliers de la biodiversité et de la transition vous proposent de découvrir des clés pour impulser la transition énergétique sur le territoire :

Marie-Laure FALQUE-MASSET
Agence Régionale Énergie-Climat

Michael MOSKOVY
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Tony GALLI et Matthieu FERREIRA
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Pierre CHOFFARDÉ
Maire-adjoint - Dampmart

Julie CHABOD
Seine et Marne Environnement

Peggy DESPRES
ENEDIS

Pierre TEBALDINI
Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Nelly NOUBISSIE et Gwennym YARDIN
Syndicat Départemental des Énergies de Marne-la-Vallée

Jean-Michel MOSKOVY
Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération

ARTS & LETTRES | ENVIRONNEMENT | TOURISME | TERRITOIRE | HABITAT | SÉCURITÉ & ACTION PRÉVENTION | SOCIÉTÉ

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Fait émerger une solidarité
écologique entre vivants

Consolide et accroît le réseau
de **partenariat** entre les services
de la collectivité et les experts de
l'environnement



Sensibilise à la transition
énergétique, la sobriété et
la consommation durable

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 53 personnes
- Retours des participants

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes, les partenaires locaux, les agences et les services de l'État.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité et des collectivités voisines, élus et partenaires

COÛT DE L'ACTION

± 3 500 € HT

LA FÊTE DE LA TRANSITION



Sensibiliser aux enjeux du changement climatique de façon ludique et festive

Inciter à la sobriété et la consommation durable en expliquant les écogestes du quotidien

Promouvoir les actions mises en place par les acteurs de la transition écologique sur le territoire de Marne et Gondoire

Faire découvrir les produits des fermes du territoire

Dans la continuité des ateliers de la biodiversité et de la transition, Marne et Gondoire a organisé, le 23 septembre 2023, la fête de la transition à la Maison de la Nature à Ferrières-en-Brie. Cet évènement à destination du grand public a permis de réunir plus de 200 personnes le temps d'un après-midi sur la thématique de la transition écologique.

À cette occasion, les partenaires présents ont proposé au public des ateliers et des jeux sur les thématiques des énergies, du climat, de la biodiversité, de la mobilité et de la consommation responsable. Cette première édition de la fête de la transition a permis de sensibiliser des familles aux enjeux du changement climatique de façon ludique et festive.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue au dynamisme
du territoire



Sensibilise à la sobriété
et la consommation durable
des ressources

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : plus de 200

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et son office de tourisme.
- Partenaires associés : SIETREM, Seine-et-Marne Environnement, Recyclerie de Bussy, Bussy Zéro Déchet, association GERMINALE, RepairCafé de Bailly-Romainvilliers, Tier Mobility, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public, familles

COÛT DE L'ACTION

± 2 500 € HT



RENOUVELLEMENT DES AUTORISATIONS ENVIRONNEMENTALES

DES BASSINS DE RETENUE DES EAUX PLUVIALES



Vérifier la capacité de stockage des bassins de retenue des eaux pluviales par rapport à l'urbanisation actuelle et future

Vérifier le bon fonctionnement de la chaîne de bassins par bassin versant

Actualiser les prescriptions d'exploitation

Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages

Prévenir les inondations

La communauté d'agglomération est gestionnaire d'une trentaine de bassins d'eaux pluviales sur son territoire pour lesquels le renouvellement des autorisations environnementales délivrées par les services de l'État est nécessaire.

Ce renouvellement est réalisé par bassin versant pour une cohérence d'ensemble : bassin versant du ru du Bicheret, du ru de la Gondoire et du ru de la Brosse. L'intercommunalité a réalisé en 2023 les études pour le renouvellement de l'autorisation des 6 plans d'eau du bassin versant du ru du Bicheret.

Marne et Gondoire a également répondu aux demandes de compléments pour le dossier de renouvellement de l'autorisation du bassin versant du ru de la Gondoire (vérification des permis de construire, de la bonne prise en compte de la gestion des eaux pluviales à la parcelle).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les risques d'inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'autorisations environnementales obtenues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les bureaux d'études et les services de l'État (police de l'eau).

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants, entreprises et autres usagers du territoire de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

30 000 € HT

DIAGNOSTICS DE VULNÉRABILITÉ DES BIENS

AUX INONDATIONS DE LA MARNE



Réduire la vulnérabilité des biens aux inondations

Parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, près de la moitié est exposée plus ou moins intensément à un risque de crue majeure de la Marne. Les communes concernées sont Dampmart, Montévrain, Jablines, Chalifert et Lesches auxquelles s'ajoutent les communes de Thorigny-sur-Marne, Lagny-sur-Marne, Pomponne et Saint-Thibault-des-Vignes à l'aval du territoire et au caractère plus urbain, intégrées dans le TRI (territoire à risques importants d'inondations) de la métropole francilienne.

Sensibiliser aux risques d'inondation

Pour réduire la vulnérabilité des biens (maisons, activités économiques et équipements publics), Marne et Gondoire souhaite réaliser des diagnostics gratuits permettant de définir avec les bénéficiaires la stratégie de gestion du risque, l'identification des travaux à réaliser et leur chiffrage. Un accompagnement dans le montage des dossiers de demande de subvention et dans la réception des travaux sera également proposé.

En 2023, Marne et Gondoire a lancé une consultation pour la désignation du bureau d'études en charge de ces diagnostics.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet la diminution de l'anxiété
des riverains face au risque
d'inondation



Réduit la vulnérabilité
des biens aux inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre de demandes de subventions notifiées
- Nombre de travaux réalisés

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes riveraines de la Marne, direction départementale des territoires (DDT), Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, entrepreneurs, copropriétés, bailleurs sociaux de biens riverains de la Marne

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT maximum par an (hors subventions)

ÉTUDES DE DANGERS DU SYSTÈME D'ENDIGUEMENT ET DES AMÉNAGEMENTS HYDRAULIQUES



Exposer les dangers que peuvent présenter les ouvrages

Décrire les principaux accidents susceptibles d'arriver, leurs causes, leur nature et leurs conséquences

Justifier les mesures propres à réduire la probabilité et les effets de ces accidents

Renouveler les autorisations environnementales des ouvrages

Prévenir les risques d'inondation

Depuis la publication du décret n°2015-526 du 12 mai 2015, les ouvrages construits ou aménagés en vue de prévenir les inondations doivent faire l'objet d'une demande de classement de la part de la collectivité qui dispose de la compétence GEMAPI.

Ainsi, la communauté d'agglomération, en tant qu'autorité gémapienne, a réalisé en 2023 les études de dangers du système d'endiguement du quai du Pré Long à Lagny-sur-Marne et des aménagements hydrau-

liques des barrages de la Loy à Gouvernes, de la Broce à Bussy-Saint-Georges et des Corbins à Montévrain en vue du renouvellement de leurs autorisations environnementales.

L'étude de dangers a démontré la nécessité de réhabiliter la totalité du système d'endiguement du quai Pré Long. Des études d'avant-projet (AVP) ont donc été réalisées dans ce sens.



Barrage de l'étang de la Loy

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Prévient les risques d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Niveau de protection

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes de Montévrain, Lagny-sur-Marne, Bussy-Saint-Georges et Gouvernes, les services de l'État (police de l'eau).

LES PUBLICS CIBLES

Les riverains des ouvrages

COÛT DE L'ACTION

131 925 € HT

LA MAISON DES MOBILITÉS



Faire connaître et promouvoir les offres de mobilité proposées en Marne et Gondoire, en alternative à l'automobile

Proposer une palette de services pour encourager les déplacements en modes doux

Créée en 2016, la Maison des Mobilités de Marne et Gondoire a pour objectif de rendre plus accessible et compréhensible l'offre de mobilité présente sur le territoire. Il s'agit d'un lieu privilégié pour se renseigner sur les modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle et les modes de déplacements écoresponsables.

Située dans le square Foucher de Careil à Lagny-sur-Marne, la Maison des Mobilités propose de nombreux services d'accompagnement à la mobilité et à la pratique du vélo :

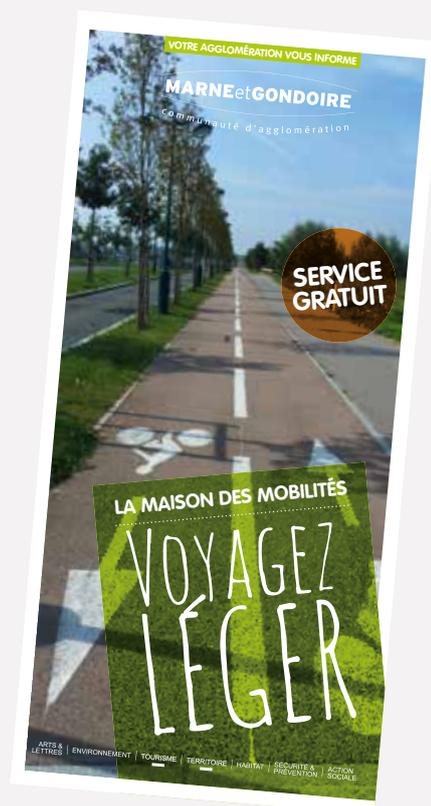
- Les conseils en mobilité : un conseiller accompagne les usagers dans la planification de leurs déplacements et propose les meilleures solutions pour réaliser leurs trajets.
- Le prêt de vélo : ce service gratuit, géré par un personnel en insertion de l'association Germinale, permet d'emprunter des vélos à la demi-journée, ainsi que des vélos à assistance électrique pour une durée de 3 à 7 jours. En haute saison, de mai à octobre, le service de prêt de vélo est étendu à deux autres sites du territoire que sont le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin et le centre aquatique de Marne et Gondoire à Lagny-sur-Marne.
- Des ateliers d'autoréparation de vélos : ils sont organisés deux fois par mois dans différents lieux du territoire, avec des mécaniciens de l'association M2ie qui prodiguent des conseils pour l'entretien et la réparation des vélos des participants.

En 2023, 2 915 prêts prêts de vélo ont été comptabilisés sur les trois sites confondus, pour une durée moyenne d'utilisation de 2 heures.

Depuis l'été 2020, les ateliers d'autoréparation sont itinérants afin d'être au plus près des habitants du territoire. En 2023, les mécaniciens de la M2IE ont ainsi organisé 46 ateliers mobiles dans les communes de Marne et Gondoire.

L'offre de services s'est étoffée avec le déploiement du marquage de vélo Bicycode en 2021, permettant de lutter activement contre le vol et le recel de vélos.

D'une manière générale, l'ensemble des indicateurs montre un réel intérêt des habitants pour la Maison des Mobilités et les services qui sont proposés.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la participation
citoyenne



Facilite l'accès à la pratique
du vélo

.....●.....
Informe et conseille les
usagers sur l'offre de
transports du territoire



Incite à l'entretien et la
réparation des vélos
des usagers

La Maison des Mobilités

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prêts de vélo en 2023 : 2 915
- Nombre d'ateliers d'autoréparation en 2023 : 46
- Nombres de personnes renseignées à la Maison des Mobilités en 2023 : 2 686

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les associations Germinale et M2ie.
- Stratégie d'amélioration continue via la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction régulières.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, visiteurs

COÛT DE L'ACTION

80 000 € HT /an



LIAISONS DOUCES

ÉLABORATION ET MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DIRECTEUR DES LIAISONS DOUCES



Définir une politique cohérente d'aménagement et de services en faveur du développement des modes doux

Modifier les comportements de mobilité en développant la pratique cyclable et piétonne pour les déplacements du quotidien et de loisirs

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire, notamment sur le volet mobilité, par le développement des déplacements doux, plus respectueux de l'environnement

En Seine-et-Marne, la moitié des déplacements effectués en voiture font moins de 3 km et pourtant, seuls 1,5% des déplacements de cette distance se font en deux-roues. De même, seuls 28,9% des déplacements sont réalisés à pied dans le département, laissant entrevoir un potentiel d'évolution d'usage des déplacements doux particulièrement important.

Face à ce constat et aux objectifs de préservation de l'environnement fixés dans le schéma de cohérence territoriale "Marne Brosse et Gondoire", la communauté d'agglomération s'est engagée dans l'élaboration d'un schéma directeur des liaisons douces en vue de créer un maillage territorial piétons/cycles hiérarchisé.

Ce document se compose d'un diagnostic, d'un plan d'actions et d'un dispositif de suivi de mise en œuvre.

Approuvé en avril 2015, le schéma directeur des liaisons douces identifie 7 itinéraires qui permettent de :

- Relier plusieurs communes entre elles
- Favoriser l'intermodalité avec le bus et le train (RER A et Transilien ligne P)
- Garantir l'accès aux équipements publics communautaires et d'intérêt général majeur, comme le centre hospitalier de Marne-la-Vallée
- Assurer la desserte des zones d'emplois et d'habitations denses, actuelles et en cours d'aménagement

Ce plan d'actions s'accompagne d'un engagement communautaire de 6,6 millions d'euros échelonnés sur 9 ans.

Une révision du schéma directeur des liaisons douces a été engagée en 2020. Cette étude avait pour but de répondre à deux objectifs :

- La mise à jour du schéma directeur des liaisons douces en vigueur, suite à l'intégration des communes de Ferrières-en-Brie et de Poncarré en juillet 2017.
- Répondre aux nouveaux besoins des habitants, en lien avec les évolutions territoriales et les pratiques de déplacements.

La politique d'aménagement s'accompagne d'actions visant à développer les services en faveur des modes actifs comme le stationnement sécurisé des vélos dans les stations Veligo situées aux abords des gares, le jalonnement des itinéraires, le prêt gratuit de vélos, la réalisation de guides d'itinéraires à pied et à vélo et l'organisation d'événements dans le cadre de la Semaine européenne de la mobilité

La carte des principaux axes cyclables ainsi que le premier plan triennal ont été approuvés en juin 2022.

Le schéma directeur prévoyant notamment 80 km de pistes cyclables a été finalisé, soumis au conseil communautaire et approuvé par le conseil du 20 mars 2023.



Cours de la Gondoire - piste cyclable

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie
via des espaces
confortables offerts pour les
piétons et les cycles

Favorise la continuité des aménagements cycles afin de sécuriser les déplacements à vélo

Propose des alternatives
au tout-voiture



Permet de proposer des
alternatives de mobilité douce
concurrentes aux modes
de transport polluants

Carte des liaisons douces du territoire
de Marne et Gondoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Concrétisation du plan d'actions du schéma directeur des liaisons douces
- 80 km de pistes cyclables à créer

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, RIF, CD77, IDFM, association Marne et Gondoire à vélo.

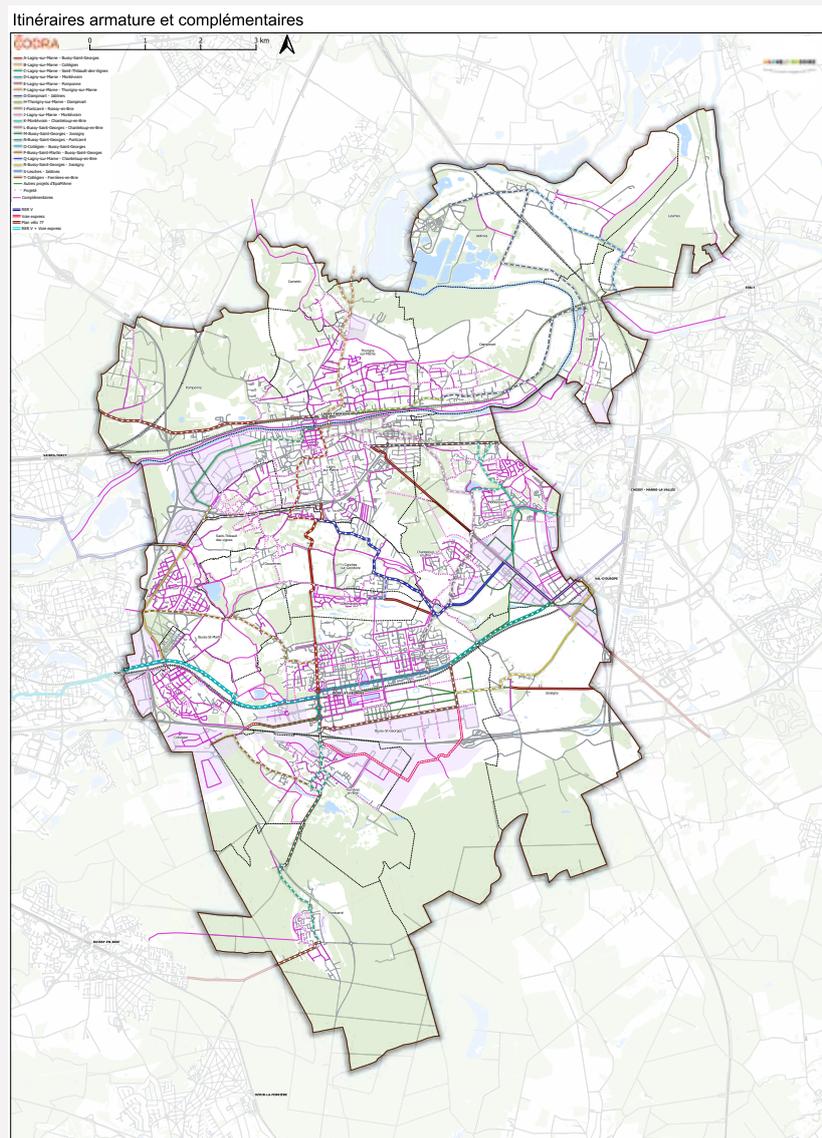
LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

24 613 044 € HT

Dont 14 767 827 € soit 60% subventionnés par la Région Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne et Île-de-France Mobilités



ÉCOMOBILITÉ

CRÉATION DE STATIONS



Développer des modes alternatifs à la voiture particulière carbonée et plus respectueux de l'environnement

Étoffer la palette de services de mobilité offerts aux habitants en répondant aux besoins individuels de déplacements

Réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire par le développement de nouvelles solutions de mobilité écoresponsables

Le projet de déploiement de stations d'écomobilité est né en 2013 d'un travail partenarial avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), EpaMarne et deux intercommunalités voisines. Une station d'écomobilité est une borne proposant trois services : la recharge pour véhicules électriques, la location de voitures électriques en libre-service et le covoiturage entre particuliers.

L'autopartage consiste à mettre un véhicule à disposition de plusieurs usagers. Il s'agit d'un système basé sur l'économie collaborative, permettant de proposer des locations à petit prix. Quant au covoiturage, il s'agit de partager un véhicule pour effectuer un trajet en commun, selon une date et un horaire défini. Les bornes d'écomobilité sont gérées par le prestataire Clem.

Actuellement, 38 bornes d'écomobilité, représentant 76 points de recharge sont installées sur le territoire. On dénombre 19 véhicules électriques disponibles pour l'autopartage ou le covoiturage.

En 2023, le territoire compte 878 inscrits. Le nombre d'abonnés par mois augmente continuellement depuis la mise en service complète des bornes en 2017, témoignant de l'acclimatation des habitants du territoire aux nouvelles solutions de mobilité.

D'après l'enquête de satisfaction menée en 2019 auprès des usagers de l'autopartage, le principal motif d'utilisation de ce mode de déplacement est lié aux loisirs (23,5%), aux achats (22,5%), suivi des déplacements pour les rendez-vous personnels et enfin les déplacements pour les sorties en soirée (10 %).

Quant au service de recharge pour les véhicules électriques, on peut noter que les principaux lieux de recharge sont le domicile (51%), auprès d'un autre opérateur (18%), sur le lieu de travail et à Marne-la-Vallée (13% chacun).

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne l'acquisition d'un mode de transport propre par les particuliers et les entreprises en développant un réseau de bornes de recharge

Sensibilise la population aux avantages de l'économie collaborative



Propose des alternatives à la voiture individuelle afin de limiter la congestion urbaine et accompagner l'urbanisation en zone périurbaine



Déclenche un report modal depuis des modes polluants vers des modes respectueux de l'environnement et réduit ainsi la pollution de l'air et les nuisances sonores

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 878 inscrits au service d'autopartage et de recharge en 2023
- 251 réservations de véhicules en 2023
- Temps moyen d'utilisation des véhicules en libre-service : 4h
- Nombre moyen de km parcourus avec les voitures en libre-service

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : villes, Ademe, EPAMarne, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Clem, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, habitants, usagers et acteurs publics

COÛT DE L'ACTION

636 898 € HT

d'investissement dont 50% pris en charge par l'ADEME soit 318 449 € HT



Station de Guermentes, Mairie

© Mairie de Guermentes

GESTION DU PÔLE GARE

DE LAGNY-THORIGNY-POMPONNE



Pérenniser la qualité et l'attractivité autour de la gare

Permettre l'acheminement des usagers au plus près de la gare

Offrir une solution de rabattement des véhicules autour de la gare par une délégation de service public (DSP) pour le stationnement

Capter des usagers en modes doux et sécuriser leurs vélos par une vélostation

Préserver la qualité de l'air en incitant les habitants à utiliser les transports en commun

En décembre 2000, le Plan de déplacements urbains d'Île-de-France (PDUIF) a inscrit 143 pôles d'échanges à réaménager, dont le Pôle de Lagny-Thorigny-Pomponne. Depuis 2007, le pôle gare de Lagny-Thorigny-Pomponne est intégré au périmètre d'intérêt communautaire de Marne et Gondoire.

Des travaux d'aménagement de la gare routière sont régulièrement effectués par l'intercommunalité : espaces verts, voirie, investissements mobiliers, etc.

Des études relatives aux vélostations ont été menées en avril 2021 afin de proposer une offre attractive aux usagers des modes doux permettant notamment la sécurisation des vélos stationnés sur le site.

Afin de permettre l'acheminement confortable des usagers au plus près de la gare, les solutions de stationnement et la gestion des parkings des gares de Bussy-Saint-Georges et Lagny-Thorigny-Pomponne sont confiées à la société Indigo par une délégation de service public (DSP) financée par l'intercommunalité à hauteur de 170 000 € TTC en 2021, renouvelée en 2022 jusqu'en 2030.



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la réduction
des émissions de CO₂



Incite à utiliser les transports
en commun

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du pôle gare
- Taux de remplissage des parkings : 95 %
- Taux de remplissage des vélostations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec Île-de-France Mobilités, le Syndicat intercommunal de transports, les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

225 000 € TTC





PARTIE II

LA PRÉSERVATION

DE LA BIODIVERSITÉ,

DES MILIEUX & DES RESSOURCES

TERRITOIRE ENGAGÉ POUR LA NATURE



Valoriser et faire connaître les actions du territoire en faveur de la biodiversité

En juin 2023, Marne et Gondoire a obtenu le renouvellement pour 3 ans du label « Territoire engagé pour la Nature ».

Cette démarche, portée par l'Agence régionale de la biodiversité en Île-de-France et l'Office français de la biodiversité, vise à reconnaître les collectivités volontaires s'engageant dans la mise en œuvre de projets en faveur de la biodiversité et permet aux communes ou intercommunalités de concrétiser leur intérêt pour la sauvegarde et la valorisation de la biodiversité à l'échelle de leur territoire.

Marne et Gondoire avait déjà été reconnue « Territoire engagé pour la Nature » en 2019 lors du lancement du dispositif et fait aujourd'hui partie des 26 collectivités labellisées en 2023.

Parmi les différents projets en faveur de la biodiversité portés par la communauté d'agglomération, ce sont notamment les aménagements de renaturation des berges de Marne réalisés et à venir qui ont conduit au renouvellement de ce label.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la valorisation
du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de collectivités labellisées en Île-de-France : 26 en 2023

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'Agence régionale de la biodiversité et l'Office français de la biodiversité.

LES PUBLICS CIBLES

Intercommunalités et communes

COÛT DE L'ACTION

0 €



CONSEIL NATIONAL DE LA REFONDATION (CNR)



Définir les enjeux et objectifs du territoire en matière de lutte contre le changement climatique en agissant sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable

Partager un diagnostic territorial sur la question de la biodiversité et de la transition énergétique

Débatte, réfléchir et recenser les axes de progression

Lancé le 8 septembre 2022 par le Président de la République, le Conseil national de la refondation (CNR) rassemble élus, partenaires sociaux, professionnels, citoyens et associations dans un objectif de dialogue sur les grands sujets de la transition et de co-construction de solutions concrètes et appropriées aux grands défis de notre société.

Parmi les thèmes de travail d'ores et déjà engagés, les CNR « Climat et Biodiversité » et « Logement » s'attachent plus précisément à la transition écologique et énergétique et à la cohésion sociale.

La transition écologique et énergétique est au cœur du CRTE de la communauté d'agglomération en faisant de Marne et Gondoire « le poumon vert et vertueux de Marne-la-Vallée et de Seine-et-Marne ». Par ailleurs, depuis sa création, Marne et Gondoire œuvre à la préservation et à la valorisation de ses espaces naturels et agricoles au bénéfice de la biodiversité, dont témoignent la création de ses PPEANP, la veille foncière, les opérations de renaturation de berges, d'aménagement de vallées ou encore la définition et la protection de ses trames verte, bleue et noire.

Parmi les thèmes de réflexion proposés, la biodiversité et l'énergie sont ainsi apparues avec évidence.

Ces deux grandes thématiques étant au cœur de son projet de territoire et de sa politique environnementale, Marne et Gondoire s'est proposée de témoigner de ses opportunités et retours d'expérience mais aussi des freins rencontrés, représentatifs de la conduite de projets sur des territoires équivalents.

Deux journées d'échange ont ainsi été programmées, les 14 et 16 février 2023, rassemblant les partenaires institutionnels et financiers, communes et syndicats, acteurs économiques du territoire, membres du CAC 40, etc., sous l'égide de Monsieur le sous-préfet de Torcy. Accompagnés d'une facilitatrice graphique, ces deux journées ont permis dans un premier temps de présenter un constat partagé du territoire sur la base d'une matrice AFOM (atouts/faiblesses/opportunités/menaces) avant de débattre en seconde partie de journée sur les axes de progression possibles. Une capitalisation de ces journées a été par la suite adressée afin d'alimenter la réflexion nationale sur ces thèmes.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Agit sur la diminution des émissions de gaz à effet de serre et la production d'énergie renouvelable



Définit les enjeux et objectifs en matière de protection de la biodiversité



Rassemble acteurs publics et privés lors de deux journées de large concertation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Structures conviées : 60
- Nombre de participants : 32 sur la première journée et 31 sur la deuxième

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Sous-préfecture, DDT, communes, syndicats, aménageurs, entreprises, associations, etc.

COÛT DE L'ACTION

2 200 € HT (facilitatrice graphique)



© Thomas Umiastowski

STRATÉGIE DE LUTTE CONTRE LES DÉPÔTS SAUVAGES



Préserver les espaces naturels

Assurer une gestion intercommunale en matière de dépôts sauvages

Mettre en place une organisation spécifique à la lutte contre les dépôts sauvages

Mettre en place un plan d'actions sur 3 ans

Sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus une problématique pour la préservation du cadre de vie des habitants qui s'accompagne d'une croissance régulière des coûts réservés à leur retrait (investissement pour la pose de dispositifs anti-intrusion notamment). Par ailleurs, la présence quotidienne de dépôts sauvages dans les espaces publics dégrade l'environnement du territoire (problèmes de salubrité, pollutions, image du territoire).

Une stratégie a donc été élaborée pour :

- éviter les dépôts via la limitation des accès aux sites sensibles : installation de barrières, modelés de terrain, mise en place de vidéosurveillance, signalétique, comptage de véhicules, achat de véhicules de surveillance du territoire, etc.
- coordonner les actions des différents partenaires, gestionnaires et de la brigade intercommunale : création d'un comité technique, création d'une application dédiée au territoire
- réaliser un guide sur la gestion des dépôts sauvages à destination des élus du territoire
- la mise en place de caméras de vidéosurveillance

Ce plan d'actions fait l'objet d'un partenariat financier avec la Région Île-de-France au titre du fonds de Propreté Région.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve la qualité du cadre de vie pour les habitants et usagers du territoire

Répond aux attentes des élus avec une réponse plus rapide, économe et efficace en matière de dépôts sauvages

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'actions engagées : 10 en 2023
- Nombre de dépôts sur le territoire
- Tonnage ramassé : 222 tonnes de dépôts sauvages ramassés entre janvier et septembre 2023
- Nombre de procédures administratives lancées sur le territoire : 3
- Nombres de délits constatés par la pose de pièges photographiques : 7 délits avec 4 mises en demeure pour la réalisation du nettoyage après le dépôt constaté

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région Île-de-France, Agence des Espaces Verts, Département de Seine-et-Marne, Grand Paris Aménagement, EPA Marne, communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, élus, etc.

COÛT DE L'ACTION

40 000 € TTC

Achat de caméras de surveillance et réalisation de panneaux de signalisation «site sous vidéo surveillance»

LE FONDS DE PROPRETÉ



Réduire les dépôts sauvages sur le territoire

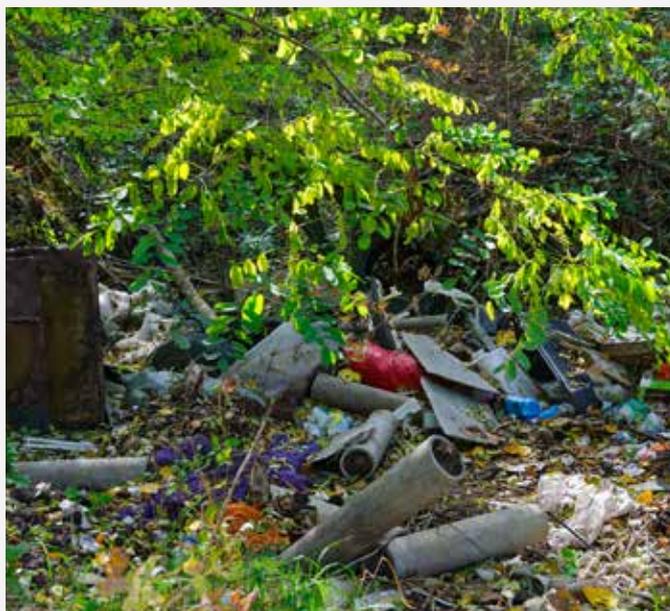
Prévenir des conséquences des décharges non contrôlées sur l'environnement et sur la santé

Préserver le cadre de vie des habitants

Sensibiliser le public

Face à l'ampleur de la présence de dépôts sauvages en Île-de-France et à leurs conséquences pour les territoires, la Région s'est engagée dans un dispositif pluriannuel et transversal pour lutter contre ces mauvaises pratiques. Structuré autour de 4 axes et 12 actions, le dispositif "Région Île-de-France propre" a été adopté en Conseil Régional le 7 juillet 2016.

Il prévoit notamment le lancement d'un fonds de soutien aux acteurs, la mise en place d'actions de communication, la création d'un site dédié aux signalements des dépôts sauvages, le renforcement de l'offre de collecte des déchets des artisans du BTP à l'échelle de la région (planification, soutiens financiers), la sensibilisation des professionnels et des maîtres d'ouvrage, et l'établissement de propositions partagées sur les évolutions souhaitables du cadre législatif et réglementaire pour faciliter les sanctions.



▲
Dépôt sauvage sur le territoire

Sur le territoire de Marne et Gondoire, les dépôts sauvages sont devenus un enjeu majeur pour la préservation du cadre de vie des habitants. Chaque année, le coût de gestion de ces dépôts augmente de manière exponentielle.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu une subvention régionale de 236 500 € pour la lutte contre les dépôts sauvages avec le vote d'un budget participatif par les franciliens à hauteur de 21 500 €. Cette subvention régionale se traduit par un programme d'actions sur 2020-2024.

Les actions mises en place :

- Mise en place de dispositifs de vidéosurveillance tels que caméras factices, caméras fixes sur l'aire d'accueil des gens du voyage
- Mise à jour de la cartographie des dépôts sauvages sur le territoire (intégré au système d'information géographique de la communauté d'agglomération)
- Mise en place de barrières anti-intrusion
- Mise en place d'actions de prévention et de surveillance avec le réseau des acteurs du territoire (Agence des espaces verts, État, Département, etc.)
- Création d'un groupe de travail au sein de l'intercommunalité (environnement, brigade intercommunale, services techniques)
- Ramassage des dépôts sauvages
- Pose de panneaux d'information "site sous vidéosurveillance"
- Réalisation d'un guide sur les dépôts sauvages à destination des élus, définissant le cadre réglementaire et les procédures à adopter

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Préserve le cadre de vie



Lutte contre la contamination
des cours d'eau

Dépôt sauvage sur le territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de dépôts sauvages : 94 sites référencés, soit 222 tonnes comptabilisées entre janvier et septembre 2023
- Baisse du nombre de sites référencés comme des lieux de dépôts réguliers
- Augmentation de la veille terrain par les équipes de l'intercommunalité

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes et la Région Île-de-France, l'Agence des espaces verts, Grand Paris Aménagement et le Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Communes, particuliers, entreprises

COÛT DE L'ACTION

250 000 € en 2023

Ramassage et traitement des dépôts sauvages



MISE EN PLACE D'UNE STRATÉGIE DE VIDÉOSURVEILLANCE DES DÉPÔTS SAUVAGES



Protéger les voiries communautaires, notamment dans les espaces naturels et les zones d'activité économique du territoire

Mettre en place des procédures administratives et pénales lors des constats de dépôts sauvages

Après une large campagne de photo surveillance sur le territoire, cette action a pour vocation de créer un maillage de zones protégées par la vidéosurveillance en Marne et Gondoire. Conjointement aux actions du « Fonds Propreté Région », la mise en place de caméras de vidéosurveillance permet de dissuader les individus de déposer illégalement des déchets, de faciliter l'identification des contrevenants pour aboutir le cas échéant sur une verbalisation, de prévenir la pollution visuelle et sanitaire et de garantir un suivi de la gestion des déchets.

Elle permet également de contribuer à la protection de l'environnement et à l'application des réglementations locales.

Déclinaison opérationnelle de la stratégie de lutte contre les dépôts sauvages, cette action est accompagnée d'une campagne de sensibilisation et d'avertissement par voie d'affichage et de signalétique.

Elle a pour objectif d'être développée à tout type de zone fréquemment dépositaire de dépôts sauvages.

Le positionnement des caméras sera revu de manière régulière afin de protéger les 12 zones à risques en matière de dépôts sauvages. À ce jour, sur les zones identifiées et équipées de caméras, aucun dépôt n'a encore pu être constaté. Afin de prévenir les contrevenants, sur chaque site identifié, un panneau d'information « site sous vidéosurveillance » est installé. L'objectif de ces panneaux est d'informer qu'en cas de dépôt illégal, le contrevenant sera poursuivi pour dégradation publique et des procédures administratives seront lancées.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre les incivilités

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de caméras installées
- Nombre de zones protégées
- Nombre de PV réalisés

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public

COÛT DE L'ACTION

20 000 €

GUIDE DE GESTION DES DÉCHETS DES ENTREPRISES



Sensibiliser les entreprises du territoire

Fournir aux entreprises des outils de gestion des déchets professionnels

Créer une stratégie territoriale

À ce jour, les déchets d'entreprises assimilables aux ordures ménagères sont collectés par le SIETREM à hauteur de 1 500 litres hebdomadaires par site et quel que soit le nombre de sociétés présentes. Chaque zone d'activités économiques (ZAE) peut être dotée d'un ou plusieurs conteneurs dont le volume cumulé ne dépasse pas 770 litres et qui sont collectés deux fois par semaine. Le surplus est considéré comme du déchet d'activités économiques (DAE) qui reste à la charge de l'entreprise. Il relève d'un contrat proposé par une société privée et adapté pour la collecte des déchets industriels.

Malgré cela, les ZAE sont fréquemment identifiées comme des lieux de dépôts sauvages avec en moyenne 96 tonnes ramassées par an. Afin de lutter contre l'augmentation des déchets sauvages issus de l'activité économique et de répondre aux demandes des entreprises, la communauté d'agglomération souhaite leur proposer une aide technique. Ainsi, la création d'un guide dédié aux professionnels du territoire est en cours, rappelant la réglementation en vigueur avec des fiches techniques leur permettant de mieux gérer leurs déchets en interne.

La création de ce guide permettra de réaliser :

- Un état de la réglementation en vigueur sur le territoire et au niveau national.
- Un état des lieux de la situation du territoire : typologie des déchets, estimation des volumes et cartographie, modalités d'évacuation (contrats privés).
- La réalisation d'un audit type de la prise en compte de la problématique déchets au sein d'une entreprise (de manière positive et négative).
- Un recensement des outils et règles à développer pour décliner la stratégie « déchets d'entreprises ».
- La formalisation de ces règles et outils sous forme d'un guide pour une meilleure gestion des déchets des entreprises.
- La rédaction d'une stratégie territoriale intégrant l'écosystème des acteurs du territoire en matière de déchets (conseils, diagnostics, créations d'événements, création de réseaux de mutualisation de prestations,) avec une priorisation des entreprises à sensibiliser sur le territoire.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à une gestion
plus vertueuse des déchets

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises sensibilisées
- Actions réalisées sur le territoire

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec le (SIETREM syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers).

LES PUBLICS CIBLES

Entreprises

COÛT DE L'ACTION

Estimé à 12 000 €

VISITES PAYSAGÈRES DU DOMAINE DE RENTILLY



Sensibiliser les citoyens à la biodiversité

Améliorer les connaissances botaniques du domaine

Valoriser le patrimoine naturel du parc

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier développe des propositions faites aux groupes et aux individuels autour des ressources naturelles du site. De nombreuses visites sont proposées :

- Visite paysagère autour des 3 grands espaces du domaine
- Visite de découverte du domaine
- Visite botanique couvrant plusieurs thématiques (ex : autour des chênes, etc.)
- Soirée « Magie des arbres » combinant visite dans le parc et projection d'un film autour d'une question paysagère ou botanique



© Martin Agyrregio

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Offre une occasion
d'apprentissage

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 25 visites paysagères et botaniques en 2023 (tout public et groupes)
- En 2023, 25 groupes, soit 640 personnes, adultes et enfants, ont pu découvrir le parc paysager sous la forme d'une visite, d'un atelier artistique autour des arbres, d'un atelier musical autour de l'environnement naturel, ou dans le cadre d'une rencontre professionnelle

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public, groupes scolaires et autres groupes (centres de loisirs, structures d'accueil, etc.)

COÛT DE L'ACTION

0 €



© Chloé Pinot

ÉLABORATION D'UNE TRAME NOIRE



Accroître les connaissances de la faune nocturne du territoire

Recueillir les données de pollution lumineuse du territoire et identifier les secteurs de fragilité vis-à-vis de la faune nocturne

Restaurer, maintenir, voire renforcer la trame noire par des propositions de restauration et/ou de préservation des corridors nocturnes

Sensibiliser les acteurs (habitants, usagers, élus) à la notion de pollution lumineuse

Protéger la faune nocturne en luttant contre la pollution lumineuse

Le développement des sociétés humaines s'est traduit par une urbanisation massive ces dernières décennies, qui s'est elle-même accompagnée d'une démultiplication des éclairages artificiels nocturnes. Ceux-ci génèrent une pollution lumineuse qui a de nombreuses conséquences sur la biodiversité : dégradation et fragmentation des habitats naturels, dérèglement des cycles biologiques, perturbation des relations proies-prédateurs, etc. Il apparaît donc indispensable de préserver et de restaurer un réseau écologique propice à la vie nocturne : la trame noire.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé fin 2020 une étude pour réaliser une trame noire sur le territoire et élaborer un plan d'actions pour la préserver voire la renforcer.

Achevée à l'automne 2022, l'étude a permis de mettre en évidence les secteurs prioritaires pour la mise en place d'actions de réduction de la pollution lumineuse.

En parallèle de l'étude, Marne et Gondoire a signé une convention avec le Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM) pour la réalisation d'une photographie aérienne nocturne du territoire. Les données apportent une vision d'ensemble de l'éclairage nocturne du territoire (public et privé).

Afin de présenter les résultats de ces travaux et d'échanger sur les enjeux propres de chaque commune, des temps d'échange avec les équipes techniques municipales ont été organisés. À cette occasion, les communes ont présenté leurs actions déjà mises en place, les leviers d'action et éventuels freins rencontrés dans leur démarche de réduction de la pollution lumineuse. Six communes ont été rencontrées en 2023. Les rencontres se poursuivront avec les autres communes en 2024.

Marne et Gondoire a également publié en 2023 une plaquette de sensibilisation sur la trame noire à destination du grand public. Celle-ci a été distribuée dans les communes et lors des événements de sensibilisation.



Extrait de la photographie aérienne nocturne du Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (SDESM)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet une consommation
énergétique plus vertueuse
et adaptée aux besoins

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de communes rencontrées : 6
- Nombre de points lumineux modernisés sur le parc géré par l'intercommunalité : 1 794
- Nombre de communes pratiquant l'extinction nocturne : 7
- Travaux de correction de l'éclairage public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire, SDESM, habitants, conseillers et ambassadeurs du climat de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Biodiversité, habitants

COÛT DE L'ACTION

± 50 000 €

ÉTUDE POUR LA RENATURATION ET LA DÉSIMPÉRMÉABILISATION DES SOLS



Identifier les zones du territoire à fort potentiel de renaturation

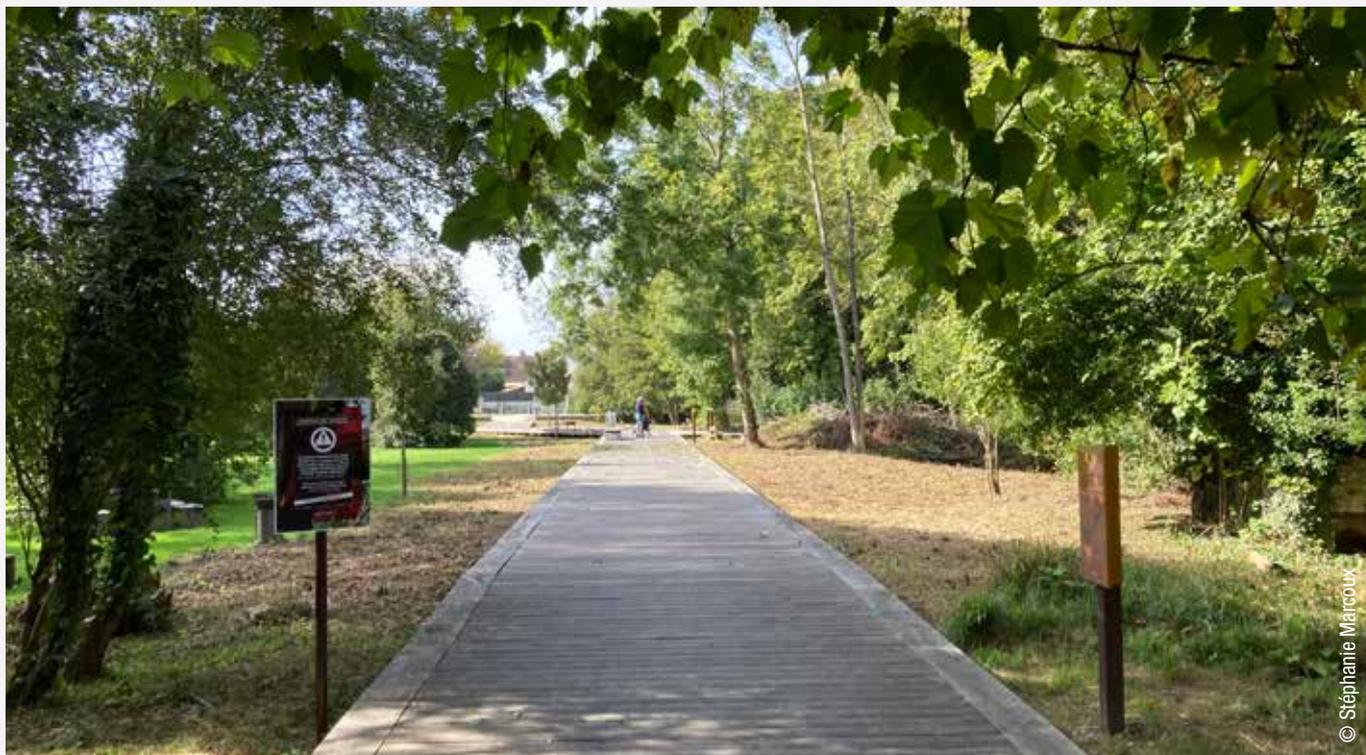
Augmenter la part de nature en ville pour la biodiversité, la lutte contre le changement climatique et le cadre de vie

Préserver et restaurer les services écosystémiques rendus par les sols

Dans un contexte d'une nécessaire adaptation des villes au changement climatique, Marne et Gondoire souhaite lancer une étude du potentiel de renaturation des sols en ville. L'objectif de cette étude est d'aboutir à une programmation opérationnelle de renaturation des sols du territoire, comprenant des propositions de désimperméabilisation et de renaturation de sites en prenant en compte les principaux enjeux ainsi que les grands projets du territoire.

Les zones identifiées pourront faire l'objet de renaturation et ainsi permettre de renforcer le maillage de continuités écologiques du territoire, de lutter contre les îlots de chaleurs, de mieux maîtriser les problématiques de ruissellement ou de proposer des projets de réappropriation alimentaire (en lien avec le projet d'alimentation territorial).

Cette action fait partie du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE).



© Stéphanie Marcoux

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de lutter contre
les inondations et les impacts
du changement climatique
en ville



Favorise la mise en place d'îlots
de fraîcheur en ville

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de sites et surface renaturés
- Participation aux ateliers de concertation

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes et les conseillers et ambassadeurs du climat.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

65 000 € HT

MISE EN PLACE DE JACHÈRES FLEURIES MELLIFÈRES



Valoriser d'un point de vue écologique et paysager les parcelles agricoles en repos

Sensibiliser les agriculteurs à la mise en place de couverts fleuris

Développer des milieux favorables pour les pollinisateurs du territoire

Préserver les milieux aquatiques avoisinant et la qualité des cours d'eau

Depuis 2006, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire propose aux agriculteurs de mettre en place des jachères fleuries sur les parcelles non cultivées avec un mélange de semences locales et mellifères.

La communauté d'agglomération fournit les graines aux agriculteurs et aux communes intéressés et indemnise les agriculteurs sur le travail du sol (préparation, semis, entretien, destruction mécanique du couvert).

En 2023, 10 hectares ont été semés par 5 agriculteurs et sur 13 communes du territoire. Une visite pour évaluer la qualité du mélange (rendu) est organisée chaque année au cours de l'été sur les parcelles semées. Le couvert est détruit mécaniquement en novembre par les agriculteurs.



▲ Jachère fleurie à Lesches

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise les champs d'un point
de vue paysager

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Surface semée sur le territoire : 10 ha
- Nombre d'agriculteurs participant à l'opération : 5
- Nombre de communes concernées : 13

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Mise en œuvre par les agriculteurs et par les services techniques des communes sur les conseils techniques éventuels de l'intercommunalité (dans le cadre des déclarations à la PAC).
- Opération annuelle. Le mélange est choisi chaque année en fonction de la qualité du rendu de l'année passée. Deux mélanges mellifères ont été choisis cette année, un pour les agriculteurs et un plus fleuri pour répondre aux attentes des communes.

LES PUBLICS CIBLES

Promeneurs, agriculteurs et usagers des espaces avoisinants les parcelles semées

COÛT DE L'ACTION

7 531,36 € TTC



©lesgaletsgris

EXPLOITATION DE RUCHES

SUR 4 SITES DU TERRITOIRE



Enrayer le déclin des abeilles

Contribuer à la pollinisation des espèces à fleurs

Se familiariser avec la présence des abeilles sur le territoire, pouvoir observer leur travail et comprendre leur rôle pour notre société

Mener des actions pédagogiques de sensibilisation aux enjeux de la biodiversité et d'un environnement sain

Susciter des vocations

Dans le cadre de son engagement dans la lutte en faveur de la biodiversité, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a signé une convention avec *Les Ruchers d'Enora* pour l'installation et la gestion de ruches dans des lieux emblématiques et particulièrement propices du territoire : le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier (Bussy-Saint-Martin), le Moulin Russon (Bussy-Saint-Georges), le parc du Mont Evrin (Montévrain) et la Maison de la Nature (Ferrières-en-Brie).

Installées depuis 2017, ces ruches abritent, chacune, entre 30 000 et 50 000 abeilles domestiques.

Une partie du miel récolté est en vente au Moulin Russon, à la Maison de la Nature et à l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire. Tout en favorisant les circuits courts, cette action permet de sensibiliser les visiteurs à la démarche.

Depuis 2018, différentes actions pédagogiques sont menées en partenariat avec l'apicultrice et l'équipe d'animation de l'office de tourisme. Tout au long de l'année, le public peut bénéficier d'ateliers "découverte de l'apiculture". En 2023, ces animations ont remporté un succès grandissant.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise un large public au dérèglement climatique et à la fragilité de notre environnement



Propose des animations gratuites de découverte de l'apiculture



Promeut les circuits courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants aux animations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire avec le soutien logistique et la mise en animation par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Les Ruchers d'Enora.
- Stratégie d'amélioration continue par la diffusion de questionnaires de satisfaction auprès des publics touchés.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

880 € HT

Coût des animations hors convention : 8 800€

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



Lutter contre la prolifération du frelon asiatique

Lutter contre la dissémination des abeilles et autres insectes pollinisateurs

Protéger la biodiversité

Limiter le danger éventuel pour les habitants

Consciente des enjeux sanitaires et environnementaux liés au développement des colonies de frelons asiatiques et du risque pour ses habitants, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a passé en 2023 une nouvelle convention avec l'association de défense contre le frelon asiatique de Seine-et-Marne (DEFAS).

La destruction des nids de frelons identifiés sur le territoire a ainsi été réalisée par l'association DEFAS, à la charge de la collectivité. Cette année, 209 interventions ont eu lieu sur le territoire. En raison des conditions météorologiques, la convention a été prolongée jusqu'à la fin du mois de novembre.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Rassure les habitants
et promeneurs

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'interventions sollicitées : 209 en 2023
- Nombre de nids détruits : 162

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Association de défense contre le frelon asiatique de Seine-et-Marne (DEFAS)

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, écoles et services techniques des communes

COÛT DE L'ACTION

Convention

20 000 € HT

MAISON DE LA NATURE



Exploiter un jardin pédagogique comprenant des zones refuges pour la faune

Participer à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches

Permettre aux différents publics de vivre une expérience dans la nature et leur faire découvrir la biodiversité grâce aux activités proposées

Aborder de nombreux sujets des programmes scolaires en sensibilisant les élèves à la richesse des espaces naturels péri-urbains

Sensibiliser de manière simple et concrète à la nature environnante

Située à l'orée de la forêt de Ferrières, la Maison de la Nature a été inaugurée en 2014 et déclarée d'intérêt communautaire en 2017, lors de l'intégration de la commune de Ferrières-en-Brie dans la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

Sur une emprise de 6 500 m², cet ensemble comprend une salle d'expositions et des bureaux, ainsi qu'un grand jardin d'environ 5 000 m². Il dispose d'un parking d'une centaine de places, réunissant ainsi toutes les conditions d'accueil du grand public et des groupes scolaires.

Animée depuis septembre 2018 par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire, la Maison de la Nature se veut un lieu engagé dans le développement durable et la préservation de l'environnement. Elle propose ainsi au plus grand nombre de découvrir la richesse de la faune et de la flore locales et de s'impliquer dans sa préservation.

La Maison de la Nature devient un lieu d'échange, prisé des familles et de manière générale des publics désireux de renouer avec la nature, apprendre à observer la flore, bricoler des abris à insectes et des mangeoires à oiseaux, connaître l'apiculture...

L'année 2022 a vu l'achèvement des travaux d'aménagement du jardin qui avaient pour objectif de mettre en place différents espaces favorisant la biodiversité et qui accueillent aujourd'hui les visiteurs.

De nombreux rendez-vous sont proposés avec un animateur-jardinier dédié au site. Les fresques du climat et de la biodiversité sont des ateliers également animés par l'équipe ; ludiques et collaboratifs ils sont dispensés dans les écoles.

Depuis deux ans, il est possible pour les habitants de participer au projet de compostage collectif mené sur le site. Préservation et valorisation de la biodiversité et décarbonation sont les maîtres-mots de cette initiative.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise le public à une démarche
écocitoyenne et responsable

Favorise la prise de conscience
écologique



Crée des liens sociaux
et intergénérationnels



Permet au public et notamment
aux enfants de se reconnecter
à la nature

Offre un cadre d'apprentissage
agréable et un espace convivial



Incite au recyclage des déchets
et à la limitation de ces derniers

Développe le tissu associatif
et économique local

Développe les partenariats
avec des associations
et entreprises locales

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'activités proposées : 175 ateliers en 2023 (y compris animations hors les murs)
- Nombre de visiteurs : 4 300 personnes (groupes et individuels)
- Retours des enseignants, des enfants, des familles
- Reconquête naturelle du site (inventaire écologique)
- Nombre de familles participant au projet de compostage collectif : 20

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : commune de Ferrières-en-Brie, SIETREM.
- Démarche transversale : animations hors les murs (Fête des plantes à Jossigny, Festi'Terre à Chanteloup-en-Brie, Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier, vallées de la Brosse et de la Gondoire).
- Stratégie d'amélioration continue : L'animateur-jardinier se forme en permanence pour adapter ses ateliers au plus grand nombre. Toute l'année des étudiants sont accueillis pour des stages de découverte.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, jeune public (groupes scolaires, centres de loisirs), personnes en situation de handicap, familles et touristes

COÛT DE L'ACTION

Personnel

45 000 € HT

Un animateur et une chargée de développement dédiés,
le reste du personnel est mutualisé avec le Moulin Russon

CARACTÉRISATION DES ZONES HUMIDES DU TERRITOIRE



Améliorer les connaissances des zones humides du territoire

Anticiper sur les projets d'aménagement

Permettre une meilleure protection des zones humides

Accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides

Afin d'accompagner les communes dans la mise en œuvre de la réglementation liée à la protection des zones humides, Marne et Gondoire a missionné deux prestataires pour mener des prospections et caractériser ou non la présence de zones humides sur des secteurs pré-identifiés du territoire.

Ces études portent sur les secteurs définis par le croisement des opérations d'aménagement programmé de tous les PLU du territoire avec la cartographie des zones humides potentielles établie par l'État. Une première campagne de prospections a été menée sur huit communes du territoire en 2020 et 2021.

Une seconde campagne de prospections a été menée de fin 2022 à début 2023 sur quatre communes.

Au total, 28 parcelles sur les 132 totales ont été prospectées (défaut d'obtention d'autorisation pour les autres) et représentent 35 hectares sur un total de 51 hectares.

De nouvelles campagnes de prospections seront programmées en 2024 après la prise en compte de l'évolution des opérations d'aménagement sur le territoire.

Les résultats de ces prospections terrain permettront aux communes de mieux les intégrer à leur PLU, aux porteurs de projets d'aménagements (communes, intercommunalité et privés) de lever tous doutes sur la présence d'une zone humide dans les périmètres des projets programmés et, dans le cas contraire, de mieux prendre en compte dans leurs projets la présence éventuelle d'une zone humide.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Atténue le réchauffement
climatique



Limite les inondations

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de parcelles prospectées : 28 sur les 132 totales (défaut d'obtention d'autorisation pour les autres)
- Surface prospectée : 35 hectares sur un total de 51 hectares
- Nombre de propriétaires ayant donné l'autorisation de prospection : 22 (sur les 70 propriétaires contactés)
- Surface avérée humide : 13,13 hectares

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, communes

COÛT DE L'ACTION

± 14 000 € TTC

SORTIE DÉCOUVERTE DU MARAIS DU REFUGE



Démontrer l'importance de la préservation des zones humides

Sensibiliser la population à la richesse du paysage et la biodiversité des milieux humides

Faire découvrir les produits des fermes du territoire

Le Marais du Refuge, zone humide en bord de Marne, constitue un patrimoine naturel exceptionnel qu'il est primordial de préserver. Cet espace naturel sensible est notamment un site privilégié pour l'observation de nombreux oiseaux en halte migratoire.

En France, plus de la moitié des zones humides ont disparu au cours du siècle dernier. Elles constituent pourtant des sites essentiels pour de nombreuses espèces animales (oiseaux, amphibiens, poissons, etc.), pour la régulation des inondations ou encore pour l'autoépuration des eaux.

Depuis plusieurs années, Marne et Gondoire organise au mois d'octobre une sortie découverte du Marais du Refuge à Lesches.

La sortie organisée le 1^{er} octobre 2023 a permis à la douzaine de participants de découvrir l'histoire et les richesses naturelles du site ainsi que l'importance de la préservation des zones humides. La sortie s'est terminée avec une dégustation de produits du territoire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Offre aux habitants une occasion
de découvrir ce patrimoine naturel

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : 12

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec la commune de Lesches.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public, familles

COÛT DE L'ACTION

380 € HT



© Helene Allary

▲ Vue sur le Marais du Refuge

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

QUAI DE LA GOURDINE À LAGNY-SUR-MARNE



Assurer la continuité écologique des berges

Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux

Restaurer les milieux humides associés

Protéger des espèces remarquables

Stabiliser, consolider les berges du site

Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs

Développer le tourisme et les loisirs

Le projet de valorisation du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne s'inscrit dans la poursuite du projet d'aménagement de la rive opposée de la Marne à Thorigny-sur-Marne et Dampmart. Ces deux projets conjuguent renaturation des berges et aménagement de promenades.

L'aménagement du linéaire de berges répond à quatre objectifs fondamentaux :

- assurer la continuité écologique sur le linéaire de berges ;
- développer un parcours paysager mettant en scène les différentes ambiances de la berge ;
- clarifier et assurer la diversité des usages sur la berge ;
- promouvoir une animation des espaces publics à travers le renforcement des équipements existants.

Engagés depuis l'automne 2019, les travaux se poursuivent avec la dernière phase, démarrée en septembre 2023 dans le respect des prescriptions de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux.

Un écologue expert est missionné pour garantir le bon respect de ces mesures.

Dans le square Foucher de Careil, le projet consiste principalement en la remise à ciel ouvert du ru du bras Saint-Père. La renaturation prévoit la création d'un lit mineur avec reconstitution d'un fond graveleux et la mise en place de berges basses pour le développement d'hélophytes. Les allées du parc sont maintenues dans leur tracé initial. Le belvédère sera restauré et sécurisé. Enfin, un platelage accessible le long du ru sera aménagé.



© Stéphanie Marcoux

Les partenaires financiers associés tout au long de l'élaboration du projet sont la Région Île-de-France, l'agence de l'eau Seine-Normandie et le Département de Seine-et-Marne.

Ces aménagements permettent de renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associent la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides
et limite les phénomènes
d'inondation



Améliore le cadre de vie des
promeneurs, piétons et cyclistes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Inventaires des espèces de faune et de flore : 30 espèces faunistiques protégées nationalement dont 23 espèces d'oiseaux, 1 espèce d'amphibien, 1 espèce de mammifère, 5 espèces protégées de chiroptères, 6 espèces floristiques remarquables dont 1 plante protégée, 12 types d'habitat.
- Financement de l'opération par les partenaires
- Fréquentation du site

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Voies navigables de France, agence de l'eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Entente Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives, Services départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne

COÛT DE L'ACTION

Études (MOE et prestations annexes)

± 390 000 € HT pour Lagny-sur-Marne

Travaux : quai de la Gourdine

6 820 000 € HT

(montant pour les 5 tranches, hors subventions CRIF Département AESN)



▲ Quai de la Gourdine

© Stéphanie Marcoux

AMÉNAGEMENT DES BERGES DE LA MARNE

À LAGNY-SUR-MARNE ET MONTÉVRAIN



Assurer la continuité écologique des berges

Renaturer les berges en supprimant les éléments minéraux

Restaurer les milieux humides associés

Protéger des espèces remarquables

Stabiliser, consolider les berges du site

Améliorer la qualité de vie des citoyens et promeneurs

Développer le tourisme et les loisirs

Au regard du succès des aménagements précédents, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre cette démarche de valorisation des berges de Marne sur les communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne où les berges sont encore par endroits artificielles et dégradées. À l'instar des autres communes, les berges artificialisées seront reprises et stabilisées en favorisant les techniques de génie végétal. Ces aménagements permettent de renaturer les berges de Marne, renforcer la biodiversité au cœur de Marne-la-Vallée et associer également la mise en place de liaisons douces et d'espaces de promenade tournés vers la Marne.

Ainsi, Marne et Gondoire a engagé à l'automne 2022 une mission de maîtrise d'œuvre pour la définition d'un projet d'aménagement d'un linéaire d'environ 1,8 km sur les berges de la Marne, à Montévrain en amont au niveau du moulin de Quincangrogne, limitrophe avec la commune de Chessy, jusqu'au quai de la Gourdine à l'aval, à Lagny-sur-Marne. Cet aménagement permettra de connecter les cheminements déjà présents sur Chessy et la passerelle Chessy/ Dampmart et ceux du quai de la Gourdine à Lagny-sur-Marne.

La mission s'est poursuivie sur l'année 2023. Les propositions d'aménagement prévoient d'appuyer les deux grandes entités de paysage sur le linéaire :

- Une entité urbaine, entre le square Saint-Agathe-des-Monts et la confluence du ru Bicheret avec la Marne, qui comporte des habitations sur tout le linéaire et sur laquelle les éléments artificiels seront supprimés et remplacés par du génie végétal ou des techniques mixtes.
- Une entité plus sauvage, entre le ru Bicheret et Chessy, qui comporte quelques habitations mais essentiellement des boisements et des champs cultivés entre la Marne et le chemin de Quincangrogne sur laquelle l'ambiance naturelle du linéaire sera préservée.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides
et limite les phénomènes
d'inondation



Améliore le cadre de vie des
promeneurs, piétons et cyclistes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Linéaire de berges renaturées
- Fréquentation du site

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes de Montévrain et Lagny-sur-Marne, Voies Navigables de France, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, Institut national de recherches archéologiques préventives.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants riverains, habitants du territoire et promeneurs, usagers de la Marne, biodiversité

COÛT DE L'ACTION

± 300 300 € HT (études) hors subvention



© Muriel Teyssier

EXPLOITATION ET SURVEILLANCE DES BARRAGES ET DIGUE



Répondre aux obligations réglementaires

Entretien et surveiller les ouvrages

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de sa compétence assainissement et gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), exploite et surveille trois barrages et une digue. Les trois barrages sont classés en catégorie C : le barrage de l'étang de la Loy situé sur la commune de Gouvernes, le barrage du bassin des Corbins à Montévrain et le barrage de la Broce (nouvellement classé depuis septembre 2023) à Bussy-Saint-Georges. La digue du quai du Pré Long est quant à elle située sur la commune de Lagny-sur-Marne et est classée en catégorie D. L'intercommunalité réalise donc également une surveillance de l'ouvrage hydraulique conformément aux prescriptions réglementaires.

L'objectif de la digue du quai Pré Long est de protéger la population riveraine de la Marne d'une crue de type "avril 1983", soit une hausse de 4,45 m du niveau de l'eau de la Marne.

Les trois barrages construits en travers des cours d'eau de la Brosse (pour les barrages de la Loy et de la Broce) et du Bicheret (pour le barrage des Corbins) ont pour but de stocker une certaine quantité d'eau pour réguler le débit de ces derniers afin de contrôler les crues.



© Stéphanie Marcoux

▲ Digue du quai du pré long

Protéger la population du risque d'inondation

L'exploitation des ouvrages a consisté à réaliser :

- l'entretien courant de la végétation et des ouvrages hydrauliques : évacuation des embâcles (barrage de la Loy), digue du quai Pré Long, curage des ouvrages
- la maintenance des sondes de niveau
- des travaux de réhabilitation de la buse de sortie du déversoir récent (barrage de la Loy)
- la mise en place d'une échelle limnimétrique (digue)
- le nettoyage des barbacanes, mise en place de jauges et reprise de la totalité de la maçonnerie du déversoir récent (barrage de la Loy)
- les études pour le remplacement des piézomètres (barrage des Corbins)
- le remplacement des systèmes de fermeture des portails des ouvertures batardables (digue)

La surveillance des ouvrages a consisté à réaliser :

- deux visites programmées avec manœuvre des vannes pour identifier tous les désordres pouvant affecter la sécurité de l'ouvrage
- le suivi mensuel des appareils d'auscultation (piézomètres, inclinomètres verticaux, repères de tassement), abonnement au site Vigicrue pour recevoir les alertes

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de contrôler les crues
et préserver la population du
risque d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de visites programmées réalisées par ouvrage : 2

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie, la Direction départementale des Territoires de Seine-et-Marne, les communes, les riverains.

LES PUBLICS CIBLES

Riverains de la digue du quai Pré Long, des barrages de l'étang de la Loy et du bassin des Corbins

COÛT DE L'ACTION

243 930 € HT



Etang de la Loy

© Théo Guerlet

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

POUR L'ENTRETIEN DES COURS D'EAU



Assurer une bonne fonctionnalité hydraulique des cours d'eau du territoire

Assurer la continuité écologique des cours d'eau

Restaurer les milieux aquatiques

L'étude pour la réalisation d'un plan de gestion des cours d'eau du territoire a mis en évidence la nécessité de mener des opérations d'entretien des cours d'eau estimées à 200 000 € HT sur l'ensemble du linéaire pour les cinq premières années :

- Les interventions sur la végétation (fauche, élagage, sélection de la ripisylve, gestion des espèces exotiques envahissantes, plantations, etc.)
- Gestion des embâcles et chablis
- Gestion des déchets

L'exercice de la compétence GEMAPI ne remet pas en cause les droits et devoirs des propriétaires au titre du Code de l'environnement en contrepartie du droit d'usage de l'eau et du droit de pêche.

Pour autant, certaines carences dans l'entretien des cours d'eau par les propriétaires sont constatées et des travaux s'avèrent nécessaires pour rétablir le bon état de la trame bleue et limiter l'aléa inondation pour protéger les biens et les personnes. Les propriétés privées représentent 41 % du linéaire.

Afin de permettre la réalisation des prestations d'entretien en domaine privé, Marne et Gondoire a recouru à une déclaration d'intérêt général (DIG) "entretien". Cette autorisation prise par arrêté préfectoral s'établira sur une durée de 5 ans renouvelable.

Le dossier a été déposé auprès de la préfecture en 2023 et aboutira sur un arrêté préfectoral permettant à Marne et Gondoire de réaliser les opérations d'entretien.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre le risque
d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Suivi des inondations
- Nombre d'interventions d'entretien
- État écologique des cours d'eau

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec le prestataire et la Direction départementale des territoires.

LES PUBLICS CIBLES

Population riveraine des cours d'eau du territoire

COÛT DE L'ACTION

13 000 €

Coût de l'étude

± 200 000 €

Pour l'entretien sur 5 ans

SUIVI DE LA QUALITÉ DES COURS D'EAU & DES PLANS D'EAU



Répondre aux obligations réglementaires issues des instructions de la loi sur l'eau en matière de suivi qualité des bassins de retenue des eaux pluviales

Orienter la programmation des investissements en matière d'assainissement et de travaux d'aménagement

Vérifier l'efficacité des politiques de lutte contre la pollution et des projets d'aménagements

Identifier les altérations éventuelles du fait des diverses pressions humaines et en suivre les évolutions

Apprécier sur le long terme l'état de santé du patrimoine que constituent les cours d'eau et les plans d'eau

Suivre régulièrement le débit des cours d'eau et de façon générale le régime hydraulique des bassins et des chaînes de bassins

Estimer l'impact des bassins de retenue créés dans le cadre des urbanisations en ZAC, etc.

Informers le public sur la qualité des cours d'eau et des bassins

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, au travers de ses compétences actuelles (assainissement, environnement et GEMAPI), est concernée par le suivi physico-chimique et quantitatif des cours d'eau et des plans d'eau sur son territoire.

Ainsi, Marne et Gondoire conduit, depuis 2008, un programme d'observation de la qualité physico-chimique, biologique et quantitatif de ses cours d'eau et plans d'eau. Les prélèvements, les analyses en laboratoire et le traitement des données sont confiés à un prestataire extérieur. Les données sont ensuite transmises aux bureaux d'études, aux services de l'État et aux aménageurs.

Par ailleurs, la Gondoire, ses affluents et le ru du Bicheret doivent respecter l'objectif de qualité 1 B ou la classe de "bonne" qualité. La communauté d'agglomération doit répondre aux obligations réglementaires de suivi qualité des bassins de retenues des eaux pluviales issues des arrêtés préfectoraux pris au titre de la loi sur l'eau. Elle est donc en charge du suivi de 34 bassins en eau depuis 2021.

Marne et Gondoire intervient également lors d'épisodes de pollution de cours d'eau ou de bassins. Ainsi en 2023, elle a procédé, à la gestion de 6 pollutions accidentelles : au niveau des plans d'eau de la commune de Bussy-Saint-Georges (Île Mystérieuse avec l'abaissement du taux en oxygène, Sainte Colombe avec la prolifération de lentilles d'eau et la Jonchère avec la suspicion de cyanobactéries) et de la commune de Gouvernes (la Loy avec une pollution au chlore et 2 blooms de cyanobactéries).

Le service assainissement de l'intercommunalité réalise aussi, selon la localisation, des contrôles pour vérifier la conformité des installations d'assainissement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Contribue à la lutte contre
la pollution des cours d'eau

Prélèvement phytoplancton
Bassin des corbins à Montévrain

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de prélèvements : 4 campagnes annuelles par station
- Évolution de l'état des cours d'eau par le suivi de critères spécifiques types NH4+

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, bureaux d'études, pêcheurs et services de l'État

COÛT DE L'ACTION

84 000 € HT



REMISE À CIEL OUVERT DU RU DU BOUILLON

À POMPONNE ET THORIGNY-SUR-MARNE



Rétablir la continuité écologique et renaturer le cours d'eau

Réduire l'aléa inondation

Renaturer un cours d'eau busé

Assurer la continuité écologique des berges

Restaurer les milieux humides associés

Création d'une zone d'expansion des crues

Situé sur les communes de Pomponne et Thorigny-sur-Marne, le ru du Bouillon est un petit cours d'eau en tête de bassin versant qui subit à la fois des étiages sévères et des crues fréquentes. Busé sur 160 ml au niveau de la rue des Cornouillers, il présente des obstacles importants à la continuité écologique avec trois chutes dont une atteignant 1,6 mètres de haut. Les débordements du cours d'eau en entrée de buse y sont fréquents du fait des embâcles au niveau du dégrilleur et d'un diamètre limitant de la buse.

La remise à ciel ouvert du ru du Bouillon, la reprise de son ouvrage de franchissement et la création d'une zone d'expansion des crues fait partie des actions prioritaires du plan de gestion des cours d'eau de Marne et Gondoire, afin de résoudre ces problématiques hydrauliques et écologiques. Le diagnostic, la modélisation hydraulique et la notice d'avant-projet ont été réalisés en 2023.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Restaure les zones humides
et limite les phénomènes
d'inondation

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Linéaire de berges renaturées
- Financement de l'opération par les partenaires
- Disparition des débordements pour des crues inférieures à une trentennale

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes de Pomponne et Thorigny-sur-Marne, l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, la région Île-de-France et le département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, riverains

COÛT DE L'ACTION

150 000 € HT (études) hors subvention

PPI ASSAINISSEMENT

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT POUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT



Desservir, par un réseau de collecte des eaux usées, l'ensemble des habitations situées en zone d'assainissement collectif

Mettre en séparatif (réseaux eaux usées/eaux pluviales) l'ensemble des réseaux unitaires présents sur le territoire

Accompagner les riverains dans leurs travaux de mise en conformité des installations intérieures afin d'optimiser au maximum les taux de raccordement et de mise en conformité

Réhabiliter les réseaux d'assainissement dégradés

Mettre en œuvre des ouvrages de prétraitement des eaux pluviales avant leur rejet dans le milieu naturel

Atteindre le bon état écologique et chimique des masses d'eau du territoire

En 2021, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a lancé son schéma directeur d'assainissement et de gestion des eaux pluviales (SDAGEP). Cette étude ambitieuse a permis de mettre à jour la politique générale, à moyen et long terme, en matière de gestion des eaux usées et pluviales, adaptée au contexte du territoire tout en respectant la réglementation en vigueur.

L'élaboration de ce SDAGEP visait notamment les objectifs suivants :

- l'optimisation du fonctionnement des réseaux eaux usées et eaux pluviales ;
- l'amélioration du taux de collecte ;
- la réduction des apports parasites dans le réseau d'eaux usées ;
- la réduction des rejets d'eaux usées en milieu naturel ;
- la mise à jour d'un zonage intercommunal d'assainissement des eaux usées.

La concrétisation de ce schéma directeur s'est fait notamment à travers l'élaboration du programme pluriannuel d'investissement (PPI) assainissement.

Dans le cadre du SDAGEP, l'ensemble des travaux nécessaires à la mise en séparatif ou à la réhabilitation des réseaux d'assainissement de la communauté d'agglomération est estimé à plus de 74 millions d'euros hors taxe. Les villes les plus concernées par ces besoins de travaux sont celles qui disposent encore de réseau d'assainissement de type unitaire (cf. schéma au dos).

Afin de pouvoir faire face à ce besoin de travaux, avec l'objectif final de préserver les milieux naturels et notamment la ressource en eau, l'intercommunalité s'est engagée dans un programme de travaux ambitieux qui mobilise une enveloppe annuelle de 4,8 millions d'euros HT pour mettre en œuvre son PPI assainissement, tout en stabilisant le niveau d'endettement du budget assainissement.

Le PPI assainissement 2023-2032 de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été approuvé par délibération du conseil communautaire du 12 décembre 2022. Il a été élaboré en concertation avec les villes concernées par les travaux et a été établi selon les critères suivants :

- Risque de pollution du milieu naturel (apport d'eaux usées dans les réseaux d'eaux pluviales par déversements) ;
- Mise en conformité des branchements ;
- Diminution des eaux claires parasites ;
- Programme de voirie de chacune des villes.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la pollution
des cours d'eau



Favorise la mise en conformité des
installations des riverains

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Suivi écologique des cours d'eau
- Taux de raccordement au réseau public d'assainissement
- Taux de conformité des raccordements

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant que maître d'ouvrage avec le soutien financier de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et du Département de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

48 M € HT sur 10 ans (2023-2032)

Réseau de type séparatif



Réseau de type unitaire



MARQUAGES "ICI COMMENCE LA MARNE"



Sensibiliser les citoyens aux bons gestes avec un message qui interpelle

Prévenir les pollutions du milieu aquatique

Le territoire de Marne et Gondoire est régulièrement confronté à des pollutions de ses cours d'eau et étangs consécutives à des déversements de déchets ou de produits chimiques directement dans les avaloirs (grilles) d'eaux pluviales.

C'est pour cette raison que l'intercommunalité a souhaité rappeler à la population que les eaux pluviales recueillies par les avaloirs sont directement connectées au milieu naturel récepteur, les cours d'eau. La campagne de sensibilisation "Ici commence la Marne", mise en place en 2019 et poursuivie les années suivantes a permis de rappeler les bons gestes, à savoir de ne plus rien jeter dans les avaloirs (produits chimiques, mégots, etc.). Le message "Ici commence la Marne - Ne rien jeter" est ainsi appliqué à l'aide de pochoirs au niveau des avaloirs visibles, sensibles.

En 2023, 17 communes du territoire ont bénéficié de cette campagne ou de matériel permettant de réaliser les marquages en interne.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise les habitants à la
préservation des milieux naturels



Favorise la prise de conscience sur
l'importance des petits gestes

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de communes ayant bénéficié de la campagne : 17 en 2023

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants

COÛT DE L'ACTION

450 € HT

L'ÉCHO LOGIQUE



Sensibiliser les habitants et les agents de la collectivité et des communes du territoire à l'environnement

Promouvoir les gestes écoresponsables

Mettre en avant les actualités environnementales auprès d'un public non averti

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire effectue une veille de l'actualité environnementale à l'échelle nationale et locale. Cette veille est partagée auprès des agents de la collectivité et des habitants par l'intermédiaire d'une parution bimestrielle : l'Écho Logique. L'information y est traitée sous forme d'infographie. Plusieurs thèmes ont été abordés en 2023, dont la lutte contre les dépôts sauvages ainsi que les liaisons douces.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants aux événements ou actions proposées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Collaboration avec l'ensemble des éco-organismes du territoire et des différents acteurs institutionnels tels que l'ADEME, Eco-emballages, le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit, Bruitparif, le Département de Seine-et-Marne et la Région Île-de-France.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

0 €

(création en interne, diffusion numérique)

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Promeut les gestes écoresponsables



PARTIE III
LA COHÉSION SOCIALE
& LA SOLIDARITÉ
ENTRE LES TERRITOIRES
& LES GÉNÉRATIONS

FRANCE SERVICES MARNE ET GONDOIRE



Réduire les fractures territoriales et sociales

Garantir l'accès de tous au droit commun

Accompagner et former à l'usage du numérique

Aider dans les démarches administratives

France services délivre une offre de proximité et de qualité à l'attention de tous les publics. En un lieu unique, les usagers sont accompagnés par des agents dans leurs démarches de la vie quotidienne (prestations sociales, accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accès aux organismes d'accompagnement à l'entrepreneuriat et à la création d'association, etc.). De l'information à l'accompagnement sur des démarches spécifiques, l'établissement offre une présence humaine et des outils numériques.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a obtenu le label France services le 30 janvier 2021. La maison France services de Marne et Gondoire est installée au sein du quartier prioritaire de la politique de la ville à Orly Parc à Lagny-sur-Marne. Elle permet ainsi d'assurer une présence de proximité et offre à tous les habitants du territoire de Marne et Gondoire une aide, une écoute et un accompagnement de qualité dans leurs démarches de la vie quotidienne.

Depuis 2020, deux référents accompagnent les usagers dans leurs démarches administratives. En 2023, 1 750 personnes ont été accompagnées dans leurs démarches d'accès aux droits.





LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 1 750 personnes accompagnées dans leurs démarches en 2023

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : neuf opérateurs nationaux partenaires du programme national interviennent à la maison France services de Marne et Gondoire : Pôle emploi, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale des allocations familiales, la Poste, la préfecture et la sous-préfecture, l'Agence nationale des titres sécurisés, la Direction départementale des finances publiques et la Mutuelle sociale agricole. Les collectivités, les associations d'accès aux droits ou de défense des usagers sont également des partenaires incontournables de France services.
- Démarche transversale en favorisant l'accès au droit commun pour tous les habitants du territoire, notamment les habitants du quartier prioritaire Orly Parc, des territoires ruraux et pour les femmes victimes de violences conjugales du territoire et en luttant contre l'image négative du QPV (ouverture du quartier vers l'extérieur).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, femmes victimes de violences, acteurs associatifs et institutionnels

COÛT DE L'ACTION

La mise en place de cette action s'inscrit dans le cadre des priorités établies par le Commissariat général à l'égalité des territoires et par la Caisse des Dépôts.

Le coût de cette action se limite aux salaires des animateurs France services et à leurs formations.



ACTION POUR L'OFFRE DE SOIN

ET LA PRÉVENTION SANTÉ



Maintenir une offre de soin étoffée et diversifiée face aux départs en retraite de professionnels et à la croissance démographique du secteur

Améliorer le parcours de soin du patient par une prise en charge pluridisciplinaire et favoriser les pratiques innovantes

Renforcer l'égalité territoriale et sociale dans l'accès aux soins

Participer à la prévention dans les domaines prioritaires

L'Île-de-France fait partie des régions de France les plus exposées au non-remplacement des médecins partant en retraite. Marne et Gondoire entend tirer parti de son cadre de vie, de son réseau de transports, de son centre hospitalier de premier plan et de son tissu médico-social dense pour favoriser les installations. La communauté d'agglomération investit dans les structures de groupe, mode d'exercice prisé par les professionnels médicaux et paramédicaux pour faire face aux nouveaux besoins des habitants.

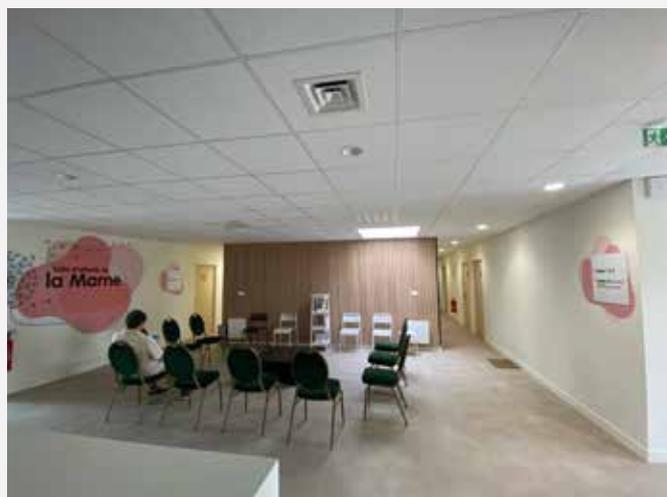
La maison de santé pluriprofessionnelle Simone Veil, éditée par la communauté d'agglomération, a ouvert ses portes en 2019 à Lagny-sur-Marne dans le Parc Saint-Jean, ancien site de l'hôpital. Le bâtiment de 770 m² est loué aux professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle des soins ambulatoires (SISA).

D'autres cabinets regroupés complètent l'offre de soin sur le territoire, notamment à Dampmart où l'intercommunalité a restauré 650 m² d'anciens locaux industriels pour ouvrir un pôle rassemblant une douzaine de professionnels de santé comprenant médecins, infirmière et kinésithérapeutes. Les travaux se sont achevés et l'établissement a ouvert ses portes en novembre 2022.

À Jossigny, une nouvelle maison de santé pluriprofessionnelle pédiatrique a été labellisée en 2023 au sein du pôle médical de Marne-la-Vallée (Carré Haussmann).

L'ouverture d'une maison de santé est également prévue en 2025 à Collégien, place Mireille Morvan, en lieu et place de l'actuel centre de loisirs. Une pharmacie sera installée au rez-de-chaussée et, au 1^{er} étage, 400 m² de surface accueilleront des praticiens.

En partenariat avec le Grand hôpital de l'Est francilien, la communauté d'agglomération a organisé des dépistages VIH, hépatites et syphilis devant les gares de Lagny-Thorigny le 9 mai et Bussy-Saint-Georges le 25 mai 2023. L'association AIDES était partenaire de cet événement. Au cours de ces deux événements, 70 dépistages ont été effectués. Les publics ont pu bénéficier d'une sensibilisation sur le dépistage des infections sexuellement transmissibles, le suivi gynécologique, les modes de transmissions et les traitements.



La maison de santé à Dampmart

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renforce l'accès aux soins
des habitants

16 communes de Marne et Gondoire font l'objet d'une vigilance accrue des autorités de santé pour l'accessibilité aux médecins généralistes (zones jaunes et rouges).

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Professionnels de santé

- Nombre d'établissements ouverts : 3 maisons de santé intercommunales
- Type et nombre d'actions de santé publique menées par an, évolutives en fonction des pathologies constatées : 70 prises de sang dans le cadre des 2 journées de dépistage

Patientèle

- Volume, évolution, composition, satisfaction

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire et les professionnels de santé réunis en société interprofessionnelle de soins ambulatoires.
- Partenaires associés : Agence régionale de santé, Département de Seine-et-Marne, Assurance maladie de Seine-et-Marne, Union régionale des professionnels de santé, réseaux de santé, Grand hôpital de l'est francilien, Liens santé 77, association Aides, ville de Lagny-sur-Marne.
- Stratégie d'amélioration continue au travers d'échanges et de réunions régulières entre les professionnels de la maison de santé et entre l'agglomération et les professionnels. Adaptations en fonction de la montée en charge et des retours des professionnels et des usagers.
- Modèle dont l'évaluation concourra à la définition d'initiatives pour l'offre de soin en d'autres points du territoire.

LES PUBLICS CIBLES

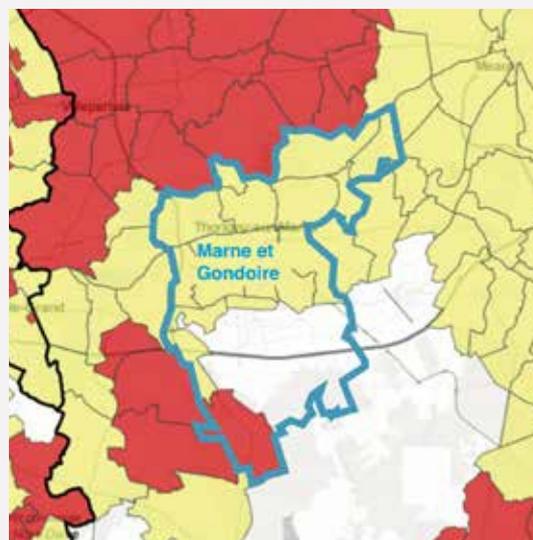
Habitants du cœur urbain, porteurs de pathologies chroniques

COÛT DE L'ACTION

3 000 000 € HT

Subvention du Conseil départemental de Seine-et-Marne : 1 000 000 €
(Contrat intercommunal de développement)

Subvention de l'Agence régionale de santé : 250 000 € (protocole ARS - URPS)



MÉDIATION PAR LES PAIRS



Participer à la lutte contre les violences et incivilités scolaires

Valoriser les actions du vivre ensemble

Former les élèves de l'élémentaire à la médiation

Désigner des médiateurs "élèves" au sein des établissements

Apaiser les tensions et résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école

La mise en place du contrat de ville de Marne et Gondoire a permis d'expérimenter des actions dont certaines ont été par la suite étendues sur le territoire.

La médiation par les pairs a été mise en place en 2017 en partenariat avec l'école Fort du Bois à Lagny-sur-Marne. Depuis 2019, cette action a été étendue à des écoles installées dans les communes de Montévrain, Thorigny-sur-Marne, Pomponne et Gouvernes. Cette action se déroule au sein de 7 écoles élémentaires en partenariat avec l'Éducation nationale.

La médiation est un outil essentiel pour apaiser les tensions. À travers la formation par un médiateur, la communauté d'agglomération a voulu participer à la lutte contre les violences, les incivilités scolaires et à la valorisation des actions du vivre ensemble en formant, dès le plus jeune âge, les élèves à la médiation.

La formation des élèves permet de laisser parler les enfants librement, d'apaiser et de résoudre les problèmes rencontrés dans la cour de l'école.

L'enfant prend l'habitude de ne plus régler les difficultés à travers la violence mais à travers l'échange. La remise d'un brassard à l'issue de la formation des élèves permet d'être reconnu par les autres élèves comme étant facilitateur de résolution de conflits.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Apaise le climat scolaire

Facilite le vivre ensemble

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 170 élèves-médiateurs en 2023 dans huit écoles du territoire
- Mobilisation des élèves, parents, acteurs
- Ressenti de l'amélioration du climat scolaire par les élèves, parents, acteurs

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Les élèves d'établissements scolaires

COÛT DE L'ACTION

5 400 € HT



ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE



Se conformer aux obligations du schéma départemental

Contribuer à l'insertion et à la scolarisation des populations de gens du voyages

Faciliter l'accueil des populations de gens du voyage et leur sédentarisation

Au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire doit assurer la réalisation, l'entretien et la gestion des aires d'accueil et des terrains familiaux pour les gens du voyage.

L'intercommunalité gère des aires inscrites dans le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyages réparti comme suit : une aire d'accueil à Saint-Thibault-des-Vignes (30 places) une seconde à Lagny-sur-Marne (20 places) avec des terrains familiaux (20 places) et une aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.

En 2023, la communauté d'agglomération est intervenue sur les deux sites notamment pour des travaux de voirie et de sécurisation.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 3 groupes accueillis sur l'aire de grand passage d'août à octobre 2023, soit 334 caravanes pour 56 jours d'occupation de l'aire de grand passage située à Saint-Thibault-des-Vignes.
- 17 200 jours d'occupation en 2023 sur les aires d'accueil des gens du voyage de Saint-Thibault-des-Vignes et de Lagny-sur-Marne

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires : Gestionnaires, État, CAF, Département, Région, communes, associations.

LES PUBLICS CIBLES

Gens du voyage

COÛT DE L'ACTION

416 00 € TTC en 2023

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'intégration des populations itinérantes dans la société

Contribue à garantir un accueil adapté aux gens du voyage

ATELIER DE CONVERSATION FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE



Favoriser et faciliter l'apprentissage de la langue française

Contribuer à l'insertion des personnes non-francophones

Accompagnés par une personne du Secours Populaire français, les bibliothécaires du réseau des médiathèques proposent régulièrement (environ deux fois par mois) des ateliers de conversation destinés aux personnes non-francophones.

Ces ateliers sont l'occasion de pratiquer la langue française, de se familiariser avec elle et de l'apprendre en toute convivialité et bienveillance.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 17 rendez-vous dans l'année, soit 230 personnes concernées par ces ateliers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Public non francophone ou en difficulté avec l'apprentissage de la langue française

COÛT DE L'ACTION

0 €

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux

AMÉLIORATION DU PARC PRIVÉ ANCIEN DÉGRADÉ



Conseiller et informer les copropriétaires sur le fonctionnement de la copropriété

Accompagner dans le choix d'un architecte

Désigner un administrateur judiciaire avec l'aide d'un avocat

Organiser des réunions d'information auprès des copropriétaires en présence de leur gestionnaire d'immeuble

Financer les études

Coordonner l'action avec les communes

Aider aux recherches de subventions

Le territoire de Marne et Gondoire compte un parc privé potentiellement indigne concentré essentiellement dans les centres anciens. À cela s'ajoute la présence de quelques bailleurs privés indécents dont le contrôle s'effectue grâce à la mise en place du permis de louer.

Conscient de cela, la communauté d'agglomération mène une action de lutte contre l'habitat indigne grâce à la mise en place d'un partenariat auprès des gestionnaires d'immeuble et du conseil syndical des copropriétés en difficulté. Sur l'ensemble des périls en cours de traitement, 20% ont fait l'objet de travaux d'office réalisés par Marne et Gondoire pour palier la carence du propriétaire défaillant.





Lutte contre l'habitat
indigne

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Mise en œuvre de procédures de péril

- Dampmart : 1 péril imminent et 1 péril ordinaire
- Lagny-sur-Marne : 9 périls imminents et 2 périls ordinaires
- Montévrain : 1 péril imminent et 1 péril ordinaire
- Pomponne : 2 périls imminents
- Chalifert : 1 péril imminent

Les procédures de résolution des périls sont longues et complexes.

En 2023, plusieurs procédures de périls ont pu être clôturées :

- Collégien : 1 péril ordinaire
- Conches sur Gondoire : 1 péril imminent

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire au titre du pouvoir de police spéciale.
- Démarche partenariale avec les syndicats, le conseil syndical, l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH), les mairies (service logement, foncier et urbanisme).
- Stratégie d'amélioration continue : Une procédure est en cours pour optimiser le recouvrement des fonds avancés par la communauté d'agglomération lors des travaux d'office. En effet, l'intercommunalité met en œuvre des inscriptions hypothécaires auprès du service du cadastre afin de récupérer les sommes investies au moment de la revente des biens concernés par les périls :
 - lorsque des travaux d'office sont réalisés dans le cadre d'un péril ordinaire, une subvention de l'ANAH peut être attribuée à la communauté d'agglomération à hauteur de 50% du montant HT des travaux.
 - lorsque des travaux d'office sont réalisés dans le cadre d'un péril imminent, la communauté d'agglomération peut sanctionner le propriétaire défaillant par un arrêté d'astreintes administratives afin d'exercer une pression financière sur les propriétaires les incitant à réaliser les travaux et ainsi éviter le recours aux mesures d'office par la puissance publique.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires copropriétaires, syndicats de copropriétés, habitants, commerces

COÛT DE L'ACTION

300 000 € HT de travaux d'office : somme en cours de recouvrement.

LE PERMIS DE LOUER



Interdire la location de logements portant atteinte à la salubrité

Permettre à chaque locataire d'un logement privé de bénéficier d'un logement décent et de créer un climat de confiance avec le propriétaire

Bénéficier d'une connaissance précise de l'état du parc de logements privés

Développer un partenariat pérenne avec la commune favorisant le repérage des logements qui ne sont pas en état d'être mis en location

Permettre aux propriétaires bailleurs de bénéficier d'un accompagnement concernant la gestion de leur logement

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en place le 1^{er} juin 2019, le dispositif d'autorisation préalable de mise en location de logement. Dotée de la compétence habitat, la communauté d'agglomération a pour rôle de structurer l'équilibre de l'habitat sur l'ensemble des communes de son territoire.

Le dispositif

L'autorisation préalable de mise en location de logement également appelée "permis de louer" est un outil de la loi ALUR (article 92) permettant de lutter contre l'habitat indigne.

Les communes de l'agglomération souhaitant adhérer à ce dispositif doivent au préalable déterminer un périmètre d'intervention. Ce dispositif ne peut s'appliquer sur la totalité de la commune. Le choix du périmètre doit être motivé par des problématiques d'habitat insalubre identifiées au préalable.

Une fois le périmètre validé par la commune, la communauté d'agglomération prend une délibération afin d'acter l'adhésion de la commune au dispositif et le périmètre. La prise d'effet de la délibération a lieu dans les 6 mois à compter de celle-ci. Les logements concernés sont exclusivement situés dans le parc privé.

La procédure

Un propriétaire bailleur louant un logement situé dans l'un des périmètres désignés dans les délibérations doit déposer en mairie une demande d'autorisation pour toute nouvelle mise en location.

Les services municipaux réceptionnent le dossier et délivrent un récépissé au demandeur dans le cas où le dossier est complet.

Les services municipaux transmettent les dossiers aux services de l'agglomération. La collectivité instruit le dossier, réalise une visite et produit un rapport.

Sur la base de ce rapport, l'intercommunalité prend une décision et la notifie au propriétaire via un arrêté.

Depuis juin 2022, un agent de lutte contre l'habitat indigne réalise la majorité des visites techniques préalable à l'instruction des permis de louer. Ce recrutement permet de diminuer le recours aux prestataires extérieurs et ainsi le coût de revient par dossier.

À ce jour, 14 parmi les 20 communes de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire sont adhérentes au dispositif du permis de louer.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Dresse un état de lieux des logements permettant d'apporter aux propriétaires bailleurs une assurance de la conformité du logement et de sa consommation (fuites d'eau éventuelles, présence de plomb, etc.)



Garantit un logement digne et décent pour chaque locataire d'un logement privé



Permet de déceler les problématiques de surconsommation énergétique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

AU 25 octobre 2023 :

- 473 permis de louer ont été traités, dont 11 refus et 25 accords sous réserve

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

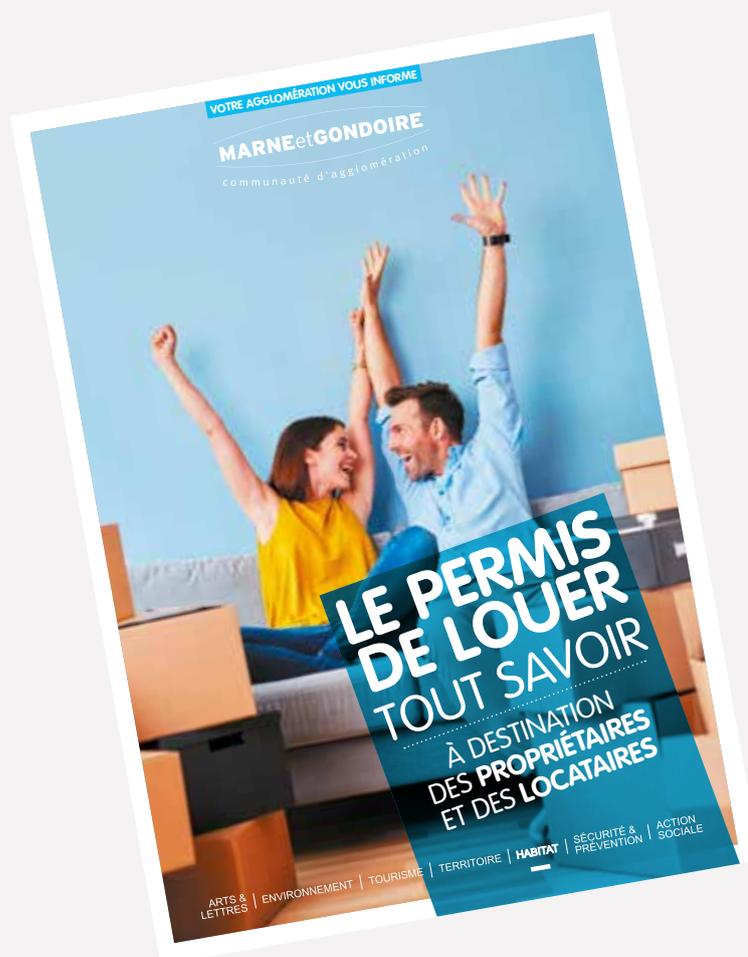
- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes, Soliha77, agences immobilières.
- Des groupes de travail réguliers sont organisés entre les parties prenantes.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires bailleurs du parc privé, locataires du parc privé, agences immobilières du territoire

COÛT DE L'ACTION

140 € HT par dossier



LA CONFÉRENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (CIL)



Suivre les actions retenues du plan partenarial de gestion de la demande et de la convention intercommunale d'attribution (CIA)

Instaurer un droit à l'information du demandeur de logement social, grâce à un service d'information et d'accueil du demandeur

Favoriser la mixité sociale dans les quartiers et au sein des immeubles

Mettre en place une gestion partagée, entre réservataires, des demandes de logement social sur une même intercommunalité, via l'utilisation du système national d'enregistrement (SNE) et la définition d'une gouvernance partenariale sur la gestion de la demande

Créée en 2015, conformément aux obligations de la loi ALUR, la conférence intercommunale du logement (CIL) élabore et suit la politique de peuplement intercommunale.

Cette instance de travail, coprésidée par l'agglomération et l'État, respectivement représentés par le président et le sous-préfet, est composée de 3 collègues (collectivités territoriales, professionnels et usagers).

La CIL doit concevoir la convention intercommunale d'attribution. Celle-ci se décline ensuite en conventions prévoyant notamment des objectifs de mixité sociale et d'équilibre territorial.

La CIL est également associée à l'élaboration du plan partenarial de gestion de la demande et d'information du demandeur (PPGDID), qui doit notamment définir les règles d'enregistrement et le délai maximal de réception des demandeurs.

Ce plan, élaboré par la communauté d'agglomération en concertation avec les communes et les partenaires du logement social, doit aussi aller plus loin et fixer les modalités d'un système de gestion partagée de la demande et d'un service d'information et d'accueil des demandeurs.

L'élaboration du plan partenarial s'est effectuée à travers plusieurs temps de travail collaboratifs qui ont permis de définir, consolider et valider collectivement les éléments de diagnostic et les orientations du document. Dans un premier temps à travers des questionnaires, des entretiens complémentaires, puis via plusieurs groupes de travail partenariaux, en décembre 2016 et janvier 2017.

La loi Élan rend obligatoire la mise en place de la réforme de la cotation fin 2023. Cette réforme consiste en une aide à la décision pour la désignation des candidatures et l'attribution des logements sociaux. Marne et Gondoire a d'ores et déjà mis en place cet outil d'aide à la décision afin d'anticiper l'entrée en vigueur de la loi.

Afin de poursuivre la mise en place de ces actions, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire se fait accompagner par le bureau d'étude Guy Taïeb Conseil dont la mission principale est d'accompagner l'intercommunalité dans la mise à jour du PPGDID qui est arrivé à son terme en décembre 2023. Par ailleurs, le volet «cotation de la demande de logements» sera intégré au nouveau plan, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'accès au logement pour tous

Favorise l'accueil du public en difficulté en lui fournissant un droit à l'information

Crée des lieux d'accueil mutualisés à l'échelle intercommunale

Favorise le relogement du public prioritaire en partenariat avec l'ensemble des réservataires logements

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Une fois par an, après avis de la CIL, la communauté d'agglomération délibère sur le bilan de la mise en œuvre du plan partenarial.
- Trois ans après l'adoption du plan partenarial, un bilan de sa mise en œuvre sera réalisé par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Co-pilotage de l'action par le préfet et le président de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'ensemble des communes et en particulier celles disposant de logements sociaux, les organismes HLM présents sur le territoire et membres de la CIL (Trois Moulins Habitat, Habitat 77, ICF La Sablière, Antin Résidences, la Résidence Urbaine de France, 3F Action Logement, Les Foyers de Seine-et-Marne, CDC Habitat, Vilogia, Groupe Valophis, Emmaüs Habitat), Action Logement, les services de l'État représentés par la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS) et les autres partenaires œuvrant en faveur de l'accès au logement social (Maison des solidarités, Relais Jeunes 77, La Rose des Vents, SOLIHA, Empreintes 77, AIPI, Familles de France).

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, services logements du territoire et centres communaux d'action sociale, bailleurs et associations qui œuvrent pour le public défavorisé

COÛT DE L'ACTION

50 000 € HT

LE PROJET CRESCEND'O



Développer sur les moyen et long termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture

À travers la pratique musicale des enfants, développer le lien au sein des familles et entre les familles

Soutenir la fonction parentale en renforçant les liens parents-enfants par un travail mené conjointement en atelier

Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires

À l'occasion de la rentrée scolaire 2019, l'intercommunalité a lancé, pour une période de trois ans, un projet d'apprentissage intensif de la pratique orchestrale destiné aux jeunes habitants du territoire ayant un accès limité au conservatoire et souhaitant s'initier à la pratique instrumentale en orchestre. Baptisé «Crescend'O», ce projet s'inscrit ainsi dans la continuité du projet «Demos» mené de 2016 à 2019 par un partenariat entre la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, les communes du territoire et la Philharmonie de Paris/Cité de la musique.

Le projet croise les compétences de la communauté d'agglomération «politique de la ville» et «enseignement artistique» mais aussi les compétences éducative et sociale des 4 communes partenaires impliquées. En effet, la démarche associe une pédagogie collective fondée sur la pratique instrumentale et un suivi social très appuyé.

Elle implique donc, outre les musiciens professionnels, de nombreux experts du champ social.

Sont concernés 4 groupes de 12 enfants de 7 ans répartis sur le territoire à Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne, le tout constituant l'orchestre «Crescend'O».

La première promotion de l'orchestre «Crescend'O» a achevé son cycle de formation au sein de ce dispositif par un concert, résultat de trois années d'implication et de motivation sans faille des enfants et des musiciens intervenants.

Le dispositif a été reconduit pour un nouveau cycle de trois ans avec un nouveau groupe d'enfants.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lève les freins sociaux
et fait évoluer les représentations
liées à l'image de la
musique classique

Stimule le développement
personnel de chaque enfant

Favorise la pérennisation
des pratiques individuelles,
en particulier dans
les conservatoires

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'enfants inscrits : 48
- Nombre de départs en cours de dispositif et raisons des départs
- Évolution des comportements des enfants, de leur attention, de l'estime de soi, de l'écoute de l'autre et de soi, de la qualité des relations au sein de la famille, entre les familles, etc.
- Qualité du partenariat entre les intervenants musicaux et sociaux
- Nombre et qualité des productions musicales en public (en groupe et au complet)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires opérationnels : Lagny-sur-Marne, Montévrain, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.
- Financeurs de l'action : l'État, le Commissariat général à l'égalité des territoires, la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la culture

COÛT DE L'ACTION

100 000* € HT / an pendant 3 ans

État (10 000 € / an) ; Commissariat général à l'égalité des territoires (2 000 € / an), la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne (16 000 € / an)

Reste à charge de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire environ 72 000 €.

** Hors apport en nature des communes (mises à disposition référents projet et terrain, locaux de répétition, etc.).*



LE PROJET FORTISSIMO



Poursuivre la pratique musicale initiée lors du cycle «Crescend'O»

Développer sur les moyens et longs termes un épanouissement individuel et collectif durable des enfants les plus éloignés de la culture

Développer le lien social à travers la pratique musicale des enfants

Initier un travail pédagogique innovant au sein des territoires partenaires par l'association de compétences éducatives complémentaires

Lever les freins sociaux

Le projet «Fortissimo» a été imaginé et construit pour faire suite à «Crescend'O» afin de permettre aux jeunes élèves issus de cette première promotion (puis les suivantes) de poursuivre leur apprentissage de la musique en orchestre.

Ce projet, passerelle vers la pratique orchestrale, est ouvert également à l'ensemble des élèves qui suivent un cursus instrumental au conservatoire. Grâce à «Fortissimo», les jeunes musiciens apprennent par le projet.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 26 élèves au sein de la première promotion de «Fortissimo»

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Enfants éloignés de la pratique musicale

COÛT DE L'ACTION

0 € en 2023

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise l'apprentissage de la musique par le projet



CULTURES DU CŒUR



Favoriser et faciliter l'accès aux spectacles à des publics éloignés de la culture

Lever les freins sociaux

Favoriser l'insertion

Créer du lien

L'association Cultures du Cœur Seine-et-Marne a pour vocation de lutter contre l'exclusion et d'agir pour faciliter l'insertion sociale des publics en difficultés en favorisant leur accès à la culture, aux sports et aux loisirs. Les publics visés par leurs actions sont des bénéficiaires de minima sociaux, des personnes en situation de précarité ou de handicap, des enfants et familles de l'aide sociale à l'enfance, des personnes âgées isolées...

Le Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier soutient l'action de cette association en mettant à sa disposition des places de spectacles à destination des publics visés dans le cadre de sa programmation.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 340 places proposées lors de spectacles, ateliers, conférences et visites en 2023

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Tout public éloigné de la culture

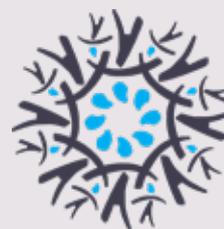
COÛT DE L'ACTION

0 €

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Crée du lien avec les différents publics



CULTURES
DU CŒUR
Ile-de-France

LE JARDIN PARTAGÉ & LA GRAINOTHÈQUE

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE DAMPMART



Créer des liens sociaux et intergénérationnels au travers du jardinage et des actions participatives

Faire de la bibliothèque un lieu de partage au cœur de la ville

Accueillir des groupes d'enfants du centre de loisirs

Développer le tissu associatif et solidaire

Inauguré au mois de mai 2018, ce lieu ouvert à tous offre au public un jardin dans lequel chaque personne est invitée à venir planter, récolter, construire des modules en lien avec le jardin, arroser, échanger ses connaissances en matière de jardinage. Sur un terrain de 300 m², quatre bacs hors sols ont été construits avec des matériaux de récupération.

Certains espaces du terrain ont été aménagés avec ajout de terre végétale afin d'y accueillir des plantations de fleurs, de fruits et de légumes. De nombreux ouvrages documentaires ont été achetés afin de valoriser le projet.

La grainothèque installée à l'intérieur de la bibliothèque permet aux usagers de partager leur graines, d'en déposer, de se servir. Le troc facilite la circulation des semences en dehors de tout circuit commercial. Les semences déposées dans la grainothèque sont des graines non stériles et réutilisables d'année en année, contrairement aux graines achetées en magasin.

Les semences de légumes anciens ou rares sont collectées afin d'être préservées, partagées. Cette action permet au public de redécouvrir des variétés méconnues.

Le jardin partagé est autonome en eau grâce à une cuve installée pour recueillir les eaux de pluie. Un composteur a également été mis en place sur le terrain afin de préparer les cultures de l'année prochaine. Le jardin ne nécessite ni d'insecticides, ni de graines anti-limaces.

L'activité de jardinage permet de créer un lien entre les différents publics. Les connaissances et pratiques des plus anciens animent les discussions et permettent aux enfants comme aux adultes moins expérimentés de s'initier et de se perfectionner. Lors des vacances estivales plusieurs habitants du village se sont portés volontaires pour l'arrosage du lieu. L'activité du jardin est vectrice de rencontres.

Chaque année, une journée dédiée aux premières plantations de printemps permet au public de prendre part à la vie du jardin. Des actions culturelles en lien avec la biodiversité, des projections de films y sont proposées.

Le tissu associatif a été important dans la réussite du projet. Les autres jardins partagés du territoire, en particulier le Jardin des Bordes à Thorigny-sur-Marne et la serre municipale de Lagny-sur-Marne ont mis à disposition leurs installations au projet pour les semis d'hiver. Certains matériaux nécessaires ont été prêtés ou donnés.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux du développement durable, à la biodiversité



Favorise une présence accrue d'oiseaux, papillons et insectes

Préserve et favorise la transmission de semences de légumes anciens ou rares

Crée un jardin écoresponsable

Participe à la sauvegarde de l'abeille locale



Offre un cadre de lecture agréable

Fait découvrir des variétés inconnues

Crée un espace convivial



Facilite la circulation des graines par le troc

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Statistiques de fréquentation de la bibliothèque de Dampmart
- Satisfaction des usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale : aide de la municipalité de Dampmart, de l'association locale Les Incroyables Comestibles Lagny et alentours et de nombreuses forces vives mobilisées pour le projet.

LES PUBLICS CIBLES

Usagers de la bibliothèque, enfants du centre de loisirs de Dampmart, habitants de la commune (hors inscription au réseau de médiathèques), partenaires associatifs en lien avec la préservation de la biodiversité

COÛT DE L'ACTION

Budget de fonctionnement : 200 € TTC par an.



JOURNÉES DÉCOUVERTE DE L'AGRICULTURE



Faire découvrir les fermes du territoire et le monde agricole

Renforcer le lien entre urbain et rural

Développer les circuits courts

Comme chaque année depuis 2011, Marne et Gondoire organise avec les exploitants du territoire un temps de rencontre et de découverte de l'agriculture du territoire. Cinq agriculteurs de Marne et Gondoire ont ainsi ouvert leurs portes et proposé aux habitants de visiter leur ferme sur plusieurs week-ends du printemps. Élevage d'autruches, de vaches laitières, production de fraises, agriculture biologique et fabrication de farine étaient à l'ordre du jour de ces sorties.

Près d'une cinquantaine de participants se chausse de bottes pour découvrir l'agriculture, les produits locaux mais également le métier d'agriculteur, à travers les récits des exploitants agricoles.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise la population
à la richesse du paysage
et la diversité des milieux



Permet de découvrir les
différents produits locaux
du territoire

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de participants : une cinquantaine
- Nombre d'agriculteurs impliqués : 5

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et la chambre d'agriculture de Région.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public

COÛT DE L'ACTION

494,53 € TTC

(frais de bouche pour dégustation de produits locaux)

ANIMATION DE LA FRESQUE DU CLIMAT



Sensibiliser aux enjeux du changement climatique

Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines sur le climat

Un agent de la communauté d'agglomération et un agent de l'office de tourisme ont été formés à l'animation de la Fresque du Climat en Marne et Gondoire.

Il s'agit d'un outil de sensibilisation ayant pour objectif de faire prendre conscience des enjeux climatiques aux participants. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu collaboratif où les participants positionnent des cartes et co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

Un support d'animation grand format de la fresque a été créé pour sensibiliser le grand public aux enjeux du climat en version «Quiz».



© Thomas Umiastowski

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Faire prendre conscience de
l'impact des activités humaines
sur le climat



Sensibilise et met en évidence
les relations entre activités
humaines, milieux naturels
et changement climatique



Incite à une consommation
responsable

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de personnes sensibilisées : 14

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Grand public

COÛT DE L'ACTION

± 200 € pour la formation à l'animation

ENTENTE POUR LA GESTION DU RU DU RAPINET



Garantir une bonne gestion du ru du Rapinet

Le ru du Rapinet est un cours d'eau de 5,7 km, affluent de la Marne. Il prend sa source à Chalifert, traverse le Marais du Refuge puis une plaine agricole avant de se jeter dans la Marne au niveau du bourg de Jablines.

Il traverse cinq communes :

- **Chalifert, Lesches et Jablines sur le territoire de Marne et Gondoire**
- **Précy-sur-Marne sur le territoire de la communauté de communes de Plaines et Mont de France**
- **Trilbardou sur le territoire de la communauté d'agglomération du Pays de Meaux**

Suite à la dissolution du syndicat de valorisation du Marais du Refuge en 2013, la commune de Précy-sur-Marne, la commune de Trilbardou et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire (pour les communes de Jablines, Lesches et Chalifert) ont recouvré leur compétence en matière de gestion du ru du Rapinet situé au sein du Marais du Refuge, ensuite transférée aux intercommunalités respectives, à savoir la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et la communauté de communes de Plaines et Monts de France au 1^{er} janvier 2018.

Un diagnostic mené par Marne et Gondoire en 2016 a mis en évidence la nécessité de réaliser des opérations d'entretien et de restauration de la végétation du ru, ainsi que le retrait de nombreux embâcles obstruant le lit. Cette obstruction du lit menaçait la continuité écologique et notamment la remontée des poissons, comme le brochet, qui utilisent les affluents de la Marne pour frayer et se reproduire lors de crues.

Créer du lien avec les territoires limitrophes sur des sujets communs

Aussi, les communes de Précy-sur-Marne, de Trilbardou et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire ont décidé de s'associer pour assurer la gestion cohérente du ru du Rapinet et se porter conjointement maître d'ouvrage pour mener un projet de restauration de la continuité écologique et hydraulique du ru.

Pour ce faire, elles ont décidé de mettre en place une entente par voie de convention, conformément aux dispositions de l'article L.5221-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en mars 2017.

Les membres de l'entente constituent une conférence regroupant les commissions spéciales de chacun des membres. Pour ce faire, chaque conseil communautaire de l'établissement public de coopération intercommunale est représenté par une commission spéciale nommée à cet effet et est composée de trois membres.

La conférence a compétence pour discuter de toutes les questions et aspects ayant trait à la gestion du ru du Rapinet.

Une procédure de déclaration d'intérêt général a été déposée auprès de l'État pour permettre à l'entente d'intervenir sur le cours d'eau.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet d'assurer la bonne
fonctionnalité écologique
et hydraulique du ru

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de conférences de l'entente
- Nombre d'entretiens du ru du Rapinet : 1 tous les 2 ans (tous les ans si nécessaire)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes de Lesches, Chalifert, Jablines, la communauté d'agglomération du Pays de Meaux et la communauté de communes de Plaines et Monts de France.

LES PUBLICS CIBLES

Propriétaires riverains du cours d'eau, communes

COÛT DE L'ACTION

Moins de 10 000 € / an pour l'entretien du ru

TRANSPORT À LA DEMANDE

MISE EN ŒUVRE



Assurer une desserte fine du territoire de Marne et Gondoire et des territoires voisins

Répondre aux besoins de mobilité qui ne peuvent pas être satisfaits par l'offre de transport public régulière

Compléter l'offre de mobilité en heures creuses et dans les zones peu denses

Le territoire bénéficie d'une offre de transport public attractive, notamment à travers les 25 lignes régulières du réseau Pep's. Néanmoins, des besoins en déplacement subsistent et ne peuvent pas être assurés par le réseau classique, notamment en raison de la faible densité à desservir.

Le transport à la demande (TAD) est la solution de mobilité qui a été créée en janvier 2017, pour offrir une alternative à l'offre de transport existante sur le territoire, en heures creuses ou dans les zones non desservies par les lignes de bus régulières.

La spécificité de ce mode de déplacement par rapport aux lignes régulières réside dans la nécessité de réserver son trajet pour déclencher les courses choisies sur un circuit donné. Autrement dit, la navette ne passe que si une course a été réservée sur un itinéraire.

Ouvert à tous, accessible aux personnes à mobilité réduite et en situation de handicap, ce service de transport s'effectue au moyen d'une navette de 9 places.

Le service se compose de 4 destinations, chacune disposant d'arrêts et horaires prédéfinis sur une amplitude horaire variable :

- Les gares
- Le Grand Hôpital de l'Est Francilien
- Les marchés de Lagny-sur-Marne et Magny-le-Hongre
- L'Île de loisirs de Jablines-Annet

Il s'agit donc d'un service de proximité qui assure une desserte au plus proche des habitants et des quartiers des villes.

Le service de transport à la demande proposé par le réseau Pep's offre une possibilité de réservation flexible 7j/7 et 24h/24.

Le réseau de bus est exploité par l'opérateur Transdev AMV.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre sur le territoire, en proposant des modes alternatifs à la voiture particulière

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de déclenchement du circuit
- Nombre de courses proposées sur une période donnée
- Nombre de montées et de descentes par communes
- Nombre de réclamations reçues

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par le Syndicat des Transports des secteurs 3 et 4 de Marne-la-Vallée.
- Partenaires associés : Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, villes, Île-de-France Mobilités, Région Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, ADEME, Val d'Europe Agglomération, Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Transdev-AMV, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers, habitants, entreprises, usagers

COÛT DE L'ACTION

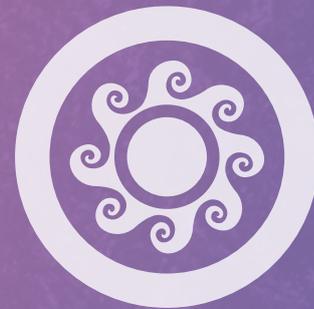
520 000 € TTC





PARTIE IV
L'ÉPANOUISSEMENT DE
TOUS LES ÊTRES HUMAINS

LA NAVETTE INTER-MÉDIATHÈQUES



Favoriser la circulation des documents sur l'ensemble du réseau

Permettre aux usagers de recevoir et de rendre des documents au plus près de son domicile ou dans sa médiathèque habituelle

Donner aux usagers l'accès à l'intégralité du catalogue sans avoir à parcourir tout le territoire

Diminuer l'empreinte carbone en limitant les déplacements d'usagers

Mis en place en février 2019, le service de navette permet l'acheminement des réservations disponibles en rayon entre les médiathèques de Bussy-Saint-Georges, Chanteloup-en-Brie, Collégien, Dampmart, Ferrières-en-Brie, Gouvernes, Lagny-sur-Marne, Montévrain, Pomponne, Rentilly, Saint-Thibault-des-Vignes et Thorigny-sur-Marne.

Depuis cette mise en place, l'utilisation de la navette par les lecteurs progresse chaque année, les usagers s'emparant pleinement de cette possibilité.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit l'empreinte carbone en limitant les déplacements des usagers



Favorise l'accès à la culture et à la lecture dans sa médiathèque de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Environ 79 900 prêts occasionnés par l'acheminement des documents via la navette en 2023
- Nombre de prêts en progression de 69% par rapport à 2022

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

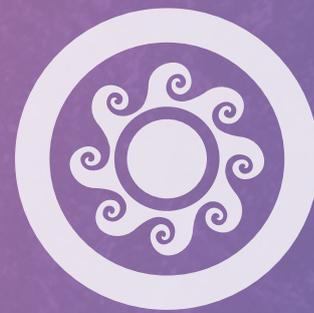
LES PUBLICS CIBLES

Usagers des médiathèques de Marne et Gondoire

COÛT DE L'ACTION

Action réalisée en interne

DÉVELOPPEMENT D' ACTIONS TOURISTIQUES DURABLES



Favoriser l'accès de tous aux loisirs et à la culture

Développer l'épanouissement de tous les publics

Faire prendre conscience de la richesse naturelle et des ressources du territoire

La communauté d'agglomération tend à développer un tourisme intelligent et durable accessible au plus grand nombre. À travers son office de tourisme et l'accès aux loisirs pour tous, elle répond à sa mission d'utilité sociale.

L'action touristique est abordée de façon durable avec la mise en valeur des liaisons douces à parcourir à pied ou en vélo.

Un guide de 14 itinéraires de randonnée pédestre a été édité. Les circuits ont été définis avec le concours de bénévoles des clubs de randonnée du territoire. Ils sont également disponibles sur application numérique afin de limiter les impressions sur papier. L'objectif est de faire découvrir l'ensemble des communes du territoire en mode "doux" en intégrant les points d'intérêt patrimoniaux ou gourmands (producteurs ou restaurants proposant des produits locaux ou du "fait-maison"). L'équipe d'accueil de l'office de tourisme invite les touristes et les habitants à utiliser les modes de transport alternatifs à la voiture. Le succès du prêt de vélos à Lagny-sur-Marne, au Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier et à Ferrières-en-Brie est un encouragement.

L'office de tourisme organise ou soutient de plus en plus d'événements qui vont dans ce sens. Le festival Rando Nature s'inscrit totalement dans cette démarche éco-responsable : des randonnées, une immersion en pleine nature grâce à des éco-ateliers, des conférences et des présentations sur les thématiques de la biodiversité, de la nature, de l'environnement.

Dans le cadre de la journée mondiale des océans et en partenariat avec l'aquarium Sea Life, l'office de tourisme a participé, le 10 juin, à l'opération nettoyage de la nature en ramassant un peu plus de 500kg de déchets avec une vingtaine de personnes.

En 2023, l'embarcadère de Lagny-sur-Marne a accueilli le bateau Félix de Azara proposant une navigation écoresponsable. Ce catamaran électro-solaire, alimenté par panneaux solaires, s'inscrit dans une offre fluviale plus respectueuse de l'environnement.

Les publications et le site internet de l'office de tourisme sont autant d'incitations à "consommer local". Des démarches sont entreprises afin de rapprocher producteurs et consommateurs selon un circuit le plus court possible, y compris chez les professionnels du tourisme comme les restaurateurs par exemple.

Au Moulin Russon, des ateliers sont proposés tout au long de l'année pour sensibiliser les scolaires à leur environnement, à la préservation du patrimoine et à la consommation locale.

La Maison de la Nature, reconnue d'intérêt communautaire en 2017, est un espace adéquat pour l'apprentissage des bonnes pratiques en faveur du développement durable (éco-gestes, reconnaissance et protection de la faune et de la flore...), notamment en partenariat avec le Sietrem (Syndicat Mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers) et d'autres prestataires locaux pour créer une synergie autour des comportements écoresponsables.

L'office de tourisme est partenaire des collectivités - centre social de Lagny-sur-Marne, mairie de Bussy-Saint-Georges par exemple - avec lesquelles il accompagne les habitants éloignés de la culture et des loisirs vers une meilleure connaissance de leur environnement et de l'offre.

Enfin, le renouvellement de la marque Tourisme et Handicap témoigne d'un engagement envers les publics spécifiques, que ce soit pour l'espace d'accueil de l'office de tourisme ou pour le Moulin Russon.

En 2022, l'office de tourisme s'est engagé encore un peu plus pour l'environnement en collaborant avec la jeune entreprise innovante Hoali Green qui prône l'usage de la gourde pour réduire la consommation de bouteilles en plastique. La première étape du projet a consisté en une cartographie interactive des points d'approvisionnement en eau potable pour que les habitants, randonneurs ou autres visiteurs puissent remplir leur gourde facilement, au cours de leur balade. L'année 2023 a été consacrée à enrichir cette carte avec de nouveaux lieux d'approvisionnement et de faire la promotion du projet en distribuant sur de nombreux événements des autocollants avec un flash code, renvoyant vers cette carte, qu'il suffit de coller sur son vélo ou sur sa gourde.

L'ensemble des acteurs du territoire peuvent s'investir dans cette démarche éco-participative en offrant un point d'eau (mairies, restaurateurs, magasins, sites touristiques...). Une façon de stimuler la décarbonation de la consommation individuelle.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise les liens sociaux



Suscite des pratiques
de tourisme et de loisirs durables

Sensibilise les jeunes publics et
plus largement l'ensemble des
publics aux comportements
écoresponsables

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation du Moulin Russon : 5 200 personnes
- Fréquentation de la Maison de la Nature : 4 200 personnes
- Fréquentation des événements
- Taux de satisfaction du public

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire en application de la politique de la communauté d'agglomération.
- Démarche partenariale avec les communes, le Département de Seine-et-Marne, Seine-et-Marne Attractivité, la Région Île-de-France, les prestataires culturels, le SIETREM et autres partenaires à vocation environnementale, entreprises du tourisme (hébergeurs, restaurateurs, etc.).
- Stratégie d'amélioration continue notamment via la satisfaction du public.

LES PUBLICS CIBLES

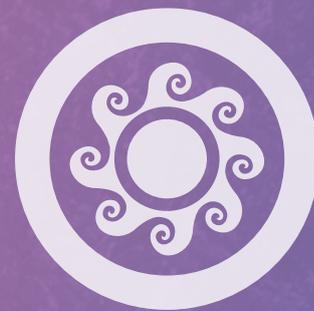
Habitants, scolaires, visiteurs et touristes

COÛT DE L'ACTION

250 000 € pour l'exploitation du Moulin Russon et de la Maison de la Nature
(animations + personnel)

10 000 € pour l'événementiel touristique

LA BRIGADE INTERCOMMUNALE



Effectuer des patrouilles et de l'ilotage sur l'ensemble du patrimoine intercommunal et du territoire des communes ayant signé une convention avec l'EPCI

Respecter et faire respecter les règles fondamentales du civisme

Renseigner les usagers

Prévenir sur la voie publique : porter assistance aux personnes, gérer une situation ou un événement imprévu, signaler un accident aux services compétents

Relever et qualifier les infractions constatées

Établir des procès-verbaux d'infraction notamment électroniques (PVE)

Participer à des événements exceptionnels (manifestations, cérémonies, etc.)

Travailler en coopération avec les Polices Nationales, Gendarmerie Nationale et Polices Municipales, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du CISPD, du contrat de sécurité intégrée et des différentes instances propres aux communes

Procéder à la mise en fourrière de véhicules en stationnements abusifs, gênants, sur la voie publique

Assurer la sécurité aux abords des groupes scolaires et fluidifier la circulation

Le service public, le bien-être et l'amélioration du cadre de vie des citoyens de notre territoire est la mission première de la brigade intercommunale qui intervient en appui des communes au titre du Code de l'environnement.

Son action, fondée sur la prévention et la proximité, l'amène à être très présente sur le terrain.

Pour sanctionner, lorsque cela s'avère nécessaire, mais surtout pour rassurer, prévenir d'un acte malveillant, échanger, sensibiliser, veiller sur l'espace public, assurer la tranquillité... elle joue ainsi un véritable rôle de facilitateur au service des maires et de la population.

La brigade intercommunale sillonne le territoire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire à la rencontre des commerçants et, proche des personnes les plus vulnérables, elle répond aux demandes des élus et mène des actions de prévention.

Depuis mars 2021, la brigade rurale gère également le centre de supervision urbain intercommunal (CSUI) qui est équipé de 42 caméras sur Lagny-sur-Marne et le Pôle Gare de Lagny / Thorigny / Pomponne. Deux opérateurs vidéo visionnent les caméras des villes raccordées au dispositif intercommunal.

En 2023, le fonctionnement de la brigade a été adapté à un nouveau transfert de pouvoir de police qui concerne la publicité extérieure pour les communes de moins de 3 500 habitants. Un travail partenarial conséquent a été mené avec les services communaux pour ce qui concerne les déchets sauvages et un outil métier commun est proposé par l'intercommunalité aux communes pour faciliter les échanges et améliorer les actions coordonnées avec l'ensemble des partenaires. Sept collectivités territoriales ont manifesté leur intérêt sur cet outil.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Répond aux attentes
et doléances sécuritaires
des élus du territoire mais
également des administrés

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

En 2023, les interventions menées se répartissent comme suit :

- 52%: fourrières de véhicules abusifs ou épaves sur le domaine public
- 23%: sécurisation des écoles, commerces et ilotage dans les communes
- 20%: troubles à l'ordre public
- 5% : stationnement de véhicules gênants ou verbalisés

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants, les commerçants et les élus du territoire

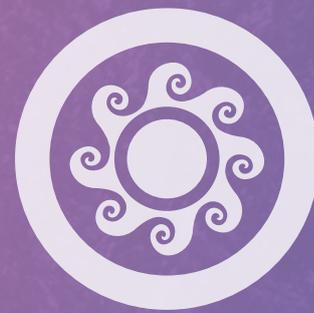
COÛT DE L'ACTION

0 €



© Thomas Umiastowski

STRATÉGIE INTERCOMMUNALE DE SÉCURITÉ ET DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE



Assurer une réponse globale aux problématiques de sécurité

Mettre en place une réponse préventive partagée aux publics visés par la stratégie

Réduire les faits de délinquance

Réduire le sentiment d'insécurité

Suite à l'élaboration d'un audit-diagnostic en matière de prévention et de sécurité sur son bassin de vie, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire réactive dès 2015 sa stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance (SISPD). En raison des problèmes existants, le contrat intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et de la radicalisation (CISPDR) de l'agglomération a été signé le 7 juillet 2019 et permet de définir les axes d'intervention prioritaires et les dispositifs à mettre en œuvre pour les trois années suivantes.

Ce contrat a été réactivé formellement en mars 2021 à la suite de la nouvelle mandature (2020-2026).

Le conseil plénier du CISPDR du 30 janvier 2023 a validé la nouvelle stratégie triennale de l'intercommunalité. Trois axes se dégagent sur les jeunes exposés à la délinquance ou à la récidive ; la protection personnes vulnérables, des violences intrafamiliales, des violences faites aux femmes et de l'aide aux victimes et la tranquillité publique et l'implication de la population. Le principe de la gouvernance de la stratégie a été revue pour se rapprocher des territoires en créant des groupes de suivis nominatifs à l'initiative des mairies. Ce dispositif encadré par une charte de déontologie, validée par le procureur de la République, permet de rassembler les acteurs du territoire pour mettre en œuvre la coordination des actions de chacun afin de répondre concrètement aux situations individuelles étudiées. Trois communes ont d'ores et déjà engagé la démarche au niveau de leur territoire. La cohérence de l'ensemble restera garantie par des groupes thématiques où les élus municipaux se rassemblent régulièrement à la fois pour faire le bilan des actions menées et en déterminer de nouvelles.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a également signé le 8 mars 2022 un contrat de sécurité intégrée (CSI). Il s'agit d'un accord mutuel entre l'État et l'intercommunalité sur les moyens mis en œuvre jusqu'en 2026 pour répondre aux problématiques de prévention, de sécurité et de tranquillité publiques. C'est dans ce cadre qu'un troisième cheval est arrivé au sein de la brigade équestre, ce qui a permis de fluidifier les rondes de la police nationale à cheval par la rotation des chevaux, chaque cheval ayant plusieurs cavaliers. Cette présence renforcée a bénéficié au territoire, notamment sur les manifestations où la coordination des différents acteurs a joué pleinement son rôle.

Un premier bilan du CSI a été dressé en 2023, dans lequel plusieurs points positifs ont été soulignés comme la création de trois polices pluricommunales ou l'extension des systèmes de vidéoprotection adhérent au centre de supervision urbain intercommunal (CSUI). Ce dernier a doublé ses membres et augmenté son nombre de caméras passé de 42 à 121. En lien constant avec les polices municipales et la brigade intercommunale, les opérateurs vidéo du CSUI signalent tout comportement inadapté ou situation dangereuse.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Accompagne les collectivités
dans la prévention de la
délinquance et la tranquillité
publique

Garantit l'accès des victimes
à leurs droits et aux dispositifs
existants

Lutte contre l'exclusion

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Création de 3 polices pluri communales : Bussy-Saint-Georges / Bussy-Saint-Martin / Ferrières-en-Brie, Montévrain / Chanteloup-en-Brie, Lagny-sur-Marne / Pomponne
- Déploiement du CSUI : passage de 42 à 121 caméras
- Développement de la brigade équestre : passage de 2 à 3 chevaux
- Création d'un poste de médiateur social
- Organisation d'une réunion de prévention dans un lycée

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale et transversale : Préfecture et Sous-Préfecture, Parquet, Département de Seine-et-Marne, collectivités, bailleurs, associations de soutien aux victimes, association de prévention, associations locales, partenaires institutionnels, etc.
- Le CISPD s'inscrit dans une logique d'amélioration continue puisqu'il est pluriannuel. L'association de l'ensemble des partenaires agissant dans le droit commun permet d'apporter une réponse globale et complète aux problématiques que rencontrent les habitants du territoire en matière de sécurité.

LES PUBLICS CIBLES

Collectivités, acteurs associatifs et institutionnels, jeunes inscrits dans un (pré-)parcours de délinquance, femmes victimes de violences conjugales, etc.

COÛT DE L'ACTION

374 730 € en 2019

Cofinancements :

Région Île-de-France : 1 500 €

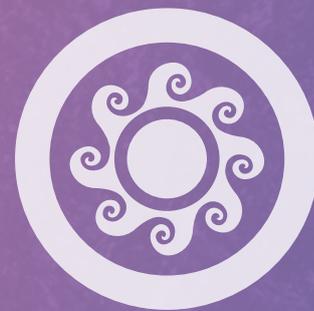
Préfecture de Seine-et-Marne: 2 400 €



© Thomas Umitasowski

LE CAC 40

LES CONSEILLERS ET AMBASSADEURS DU CLIMAT



Créer une instance de démocratie participative

Inciter à la participation citoyenne

Former et sensibiliser les citoyens aux questions de transition écologique

Favoriser le dialogue entre la collectivité et les citoyens

Soutenir l'émergence de nouveaux projets écologiques

Accélérer la transition écologique du territoire de Marne et Gondoire

Dans le cadre de son contrat de transition écologique, Marne et Gondoire s'est dotée d'un conseil citoyen du climat, le "CAC 40", composé d'habitants et professionnels du territoire. Cette instance a pour objectif de renforcer le dialogue entre les élus, les citoyens et les acteurs économiques du territoire et de faire émerger de nouveaux projets écologiques et solidaires.

À l'issue de l'appel à candidature lancé fin 2020, 40 citoyens ont été sélectionnés, 20 femmes et 20 hommes répartis en cinq collèges différents (16-25 ans, 25-65 ans, + de 65 ans, monde associatif et monde économique).

Début 2023, le budget prévisionnel de la direction de l'environnement de l'intercommunalité a été présenté au CAC 40.

Durant l'année 2023, les membres du CAC 40 ont été invités et ont participé à des comités de suivi et ateliers de concertation sur des projets de Marne et Gondoire (schéma directeur des énergies, aménagement des berges de Marne à Lagny-sur-Marne et Montévrain, Conseil national de la Refondation). Certains membres du CAC 40 ont également participé à la fête de la transition, événement de sensibilisation pour le grand public sur la thématique de la transition écologique, organisée en septembre par la communauté d'agglomération.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise au changement climatique et impulse des projets permettant de lutter contre celui-ci



Favorise le dialogue entre les citoyens



Sensibilise à l'impact de la consommation sur le changement climatique

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'inscriptions à l'appel à candidature : 96 candidats
- Nombre de rendez-vous organisés depuis sa création : 6 ateliers thématiques, 5 réunions plénières et 12 réunions projet et formations
- Nombre de participants aux ateliers : entre 3 et 10 selon les ateliers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, entreprises, associations

COÛT DE L'ACTION

2 500 €

(coûts de formations)

LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE
C'EST CAPITAL,
INVESTISSEZ-VOUS !

CAC
40

Rejoignez les
Conseillers et Ambassadeurs
du Climat de Marne et Gondoire

www.marneetgondoire.fr Marne et Gondoire Agglo

AMÉNAGEMENT ET GESTION DES PARCS



Améliorer le confort des usagers

Rationaliser les trajets piétons

Inciter la population à la promenade pédestre

Embellir les sites

Dans le cadre de sa compétence "Espaces verts, naturels et agricoles, d'intérêt communautaire", la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire est en charge de la gestion de plusieurs parcs du territoire :

- Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier à Bussy-Saint-Martin
- Parc des Cèdres à Conches sur Gondoire
- Parc des Frênes et du Mont Evrin à Montévrain
- Parc Nature à Lagny-sur-Marne
- Parc de la Taffarette à Ferrières-en-Brie

Cette mission se traduit notamment par l'aménagement et la gestion des espaces verts et naturels concourant à la fonctionnalité écologique du territoire et à la valorisation des sites.

À ce titre, l'intercommunalité agit notamment pour l'amélioration des circulations piétonnes dans les parcs.

En 2023, de nombreuses réalisations ont vu le jour comme notamment au sein du Parc culturel de Rentilly - Michel Chartier avec la réhabilitation du bassin de Diane en structure et fontainerie, la création d'une mare dans la partie boisée, la réhabilitation des douves et du mur d'enceinte, la réhabilitation de la cour des communs, du parking du Pavillon des Gardes.

Le renouvellement du mobilier dans les parcs est également pris en charge par la communauté d'agglomération.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise et protège les espaces naturels



Offre des lieux de promenade et de rencontre aux habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Fréquentation par les usagers

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

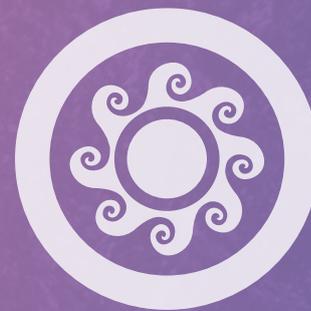
Riverains, promeneurs réguliers ou occasionnels dans les parcs

COÛT DE L'ACTION

560 000 € TTC en 2022



EMPLOI



Identifier les conditions favorables à la création d'emplois

Identifier les acteurs de l'emploi sur le territoire

Favoriser les synergies entre les différents acteurs

Resserrer les distances domicile/travail

Accompagner les entreprises dans la recherche de salariés

Dynamiser le territoire

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'efforce d'identifier et de corriger les déséquilibres en termes d'emploi sur son territoire. Face aux sollicitations des chefs d'entreprise qui rencontrent des difficultés à pourvoir leurs besoins en recrutement, face aux tensions du marché du travail, notamment dans certains métiers, l'intercommunalité s'est dotée en 2023 de la compétence emploi. Elle peut ainsi, à travers son service du développement économique, participer de manière active aux différentes actions mises en place sur le territoire en faveur de l'emploi local.

C'est ainsi que la communauté d'agglomération a participé à plusieurs forums de l'emploi en 2023 dont notamment le forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges qui s'est tenu le 15 mars et le forum des opportunités, co-organisé avec la région, la sous-préfecture et les agglomérations du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée et qui s'est tenu le 11 mai à Saint-Thibault-des-Vignes.

Ces deux événements ont accueilli plus de 2 300 visiteurs qui ont ainsi déambulé parmi les stands des entreprises locales qui affichaient environ 5 500 offres d'emploi à pourvoir.

Par ailleurs, afin de sensibiliser les publics dès le plus jeune âge aux métiers, Marne et Gondoire participe à la mise en place d'un comité local écoles entreprises (CLEE) sur le territoire.

En parallèle et avec l'appui de structures d'accompagnement à la création / reprise d'entreprises, l'intercommunalité accompagne au quotidien les entreprises qui souhaitent s'implanter ou se développer sur le territoire. Cet accompagnement a ainsi permis de maintenir ou créer sur le territoire 63 emplois dans 15 entreprises dans un contexte économique tendu.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Favorise la communication
et les synergies entre les
différents acteurs



Resserre les distances
domicile-travail

.....●.....
Permet aux habitants
du territoire de gagner
en confort de vie

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Plus de 5 500 offres d'emploi proposées sur 4 forums de l'emploi en 2023 (sur le territoire ou extérieurs pour lesquels l'intercommunalité a proposé la participation d'entreprises de Marne et Gondoire)
- Plus de 2 300 visiteurs sur les forums du territoire
- Une association multipartenariale (Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire, Communauté d'Agglomération Paris - Vallée de la Marne, État, Région, acteurs locaux de l'emploi - Pôle emploi, Missions locales -, associations d'aide à la création d'entreprise)

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec la ville de Bussy-Saint-Georges pour le Forum de l'emploi, Initiative Nord Seine-et-Marne, Pôle Emploi, la Région Île-de-France pour la création d'entreprise, la sous-préfecture dans le cadre des travaux menés pour le bassin d'emploi de Marne-la-Vallée

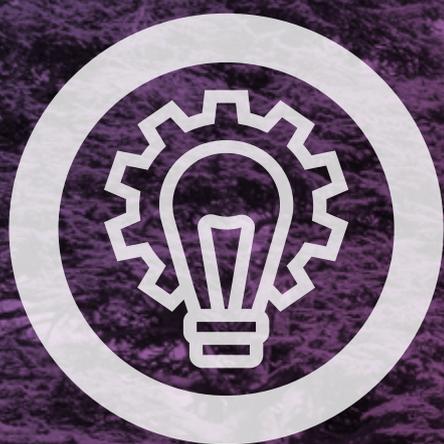
LES PUBLICS CIBLES

Entreprises implantées en Marne et Gondoire ayant un besoin de recrutement consécutif à un développement ou à une diminution de leurs effectifs, entreprises s'implantant sur le territoire, entreprises des territoires voisins voulant favoriser l'emploi local dans le contexte du bassin d'emploi de Marne-la-Vallée et particuliers en recherche d'emploi

COÛT DE L'ACTION

20 000 € pour le forum de l'emploi de Bussy-Saint-Georges



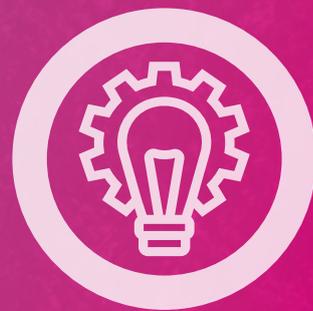


PARTIE V

UNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT

SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION
ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

MISE EN ŒUVRE DU PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL



Rapprocher producteurs et consommateurs au travers du développement des circuits courts et de proximité

Renforcer l'approvisionnement local en produits locaux

Améliorer la santé et le bien-être via la lutte contre la précarité alimentaire

Garantir l'accès à une alimentation saine, locale, équilibrée et de qualité pour tous

Lutter contre le gaspillage alimentaire

Augmenter l'autonomie alimentaire du territoire

Valoriser les circuits courts et de proximité

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a validé en 2022 son projet alimentaire territorial (PAT) construit en concertation avec les partenaires, communes et associations locales. Ainsi, en 2023, les premières actions ont vu le jour visant notamment à donner une identité visuelle à la démarche d'alimentation locale durable. Le PAT de Marne et Gondoire s'inscrit dans le cadre du multi PAT porté par EpaMarne à l'échelle des intercommunalités de Paris - Vallée de la Marne, Val d'Europe Agglomération et Marne et Gondoire.

Le logo *fou d'local* a vu le jour et a été décliné sur plusieurs supports, notamment pour valoriser cette démarche lors des événements comme la fête de la transition. Lors de cet événement, des crêpes locales étaient à l'honneur avec farine et lait de Marne et Gondoire et œufs de Seine-et-Marne.

Par ailleurs, le projet d'installation de casiers fermiers s'est affiné. Deux sites accueilleront en 2024 une centaine de casiers fermiers, dont un premier à Thorigny-sur-Marne. Les travaux pour accueillir les casiers ont été réalisés en 2023. Une seconde installation est prévue à Lagny-sur-Marne. Un aménagement du local sera également nécessaire avant la mise en service des casiers. Pour les deux sites, ce sont 5 producteurs locaux qui viendront proposer leurs produits (légumes, fruits, conserves, viande, miel). Les casiers seront mis en place en 2024 et seront notamment financés dans le cadre des compensations collectives de l'EpaMarne.

Enfin, au titre de la labellisation du MultiPAT de l'EpaMarne, une vidéo de valorisation des casiers fermiers et du logo *fou d'local* est en cours de réalisation par la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRIA AF).



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit la vulnérabilité et la précarité alimentaire du territoire



Favorise une alimentation saine et de qualité pour tous

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de supports de communication dédié à la promotion de fou d'local : 7 (nappes, badges, stickers, flyers, oriflamme, numéro spécial la Marne, habillage barrières Vauban)
- Partenaires impliqués dans la démarche fou d'local (hors communes) : 7 (office de tourisme, restaurateur impliqué dans la fête de la transition, agriculteurs/producteurs)
- 2 sites d'implantation de près de 100 casiers pour 5 producteurs locaux
- 11 actions prioritaires

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : communes de Marne et Gondoire, CCAS, agriculteurs, Chambre d'agriculture d'Île-de-France, Département de Seine-et-Marne, collectivités limitrophes, SIETREM, SIETOM, DDT, DRIAAF, aménageurs, Agence régional de la biodiversité, etc.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, agriculteurs, grandes et moyennes surfaces, milieux scolaires, publics fragiles

COÛT DE L'ACTION

996,95 € HT

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN BUSSYCOMORE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO₂

Desservir, à terme, près de 4500 logements et divers équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain.

Depuis 2018, les travaux de déploiement d'un réseau de chaleur urbain (RCU) ont débuté afin de pouvoir, à terme (en 2030), alimenter les quartiers du Sycomore et de l'entrée de ville à Bussy-Saint-Georges.

La chaleur de ce RCU proviendra à 85% d'une chaufferie biomasse. Le principe de cette chaufferie consiste à fabriquer de la chaleur issue de la combustion de bois, de végétaux ou de plaquettes forestières. La combustion produira la chaleur nécessaire au réchauffage de l'eau alimentant le réseau de distribution.

Dans les tuyaux, cette eau chauffée à une température de de 75 à 90 °C, sera transportée en circuit fermé jusqu'aux habitations ou équipements collectifs et fournira le chauffage et l'eau chaude sanitaire.

La chaufferie, d'une puissance installée totale de 12 Mégawatt, utilisera le gaz en renfort (appoint-secours). Le mix énergétique sera composé à 82 % d'énergies renouvelables. À terme, 63 % de la chaleur distribuée proviendront de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du SIETREM (combustion des ordures ménagères) et 19 % proviendront d'une chaufferie biomasse situé dans le quartier de la ZAC du Sycomore.



© EPA MARNE - Eric Morency

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de remplacer les énergies fossiles par une énergie renouvelable (à 82%), peu émettrice de CO₂



Permet aux riverains raccordés de bénéficier d'une énergie à un prix stable et qui dépend peu de la variation des prix des hydrocarbures sur le marché international

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de bâtiments (sous stations) raccordés à ce réseau de chaleur urbain : 18 sous-stations raccordées sur 60 à terme

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante.
- Partenaires associés : Société Bussycomore Énergie (IDEX) délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

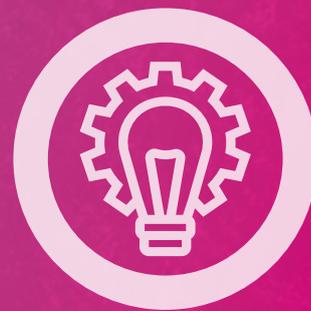
Particuliers et collectivités gestionnaires des équipements publics raccordés

COÛT DE L'ACTION

30 000 000 € HT

Pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans

RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN MARNE ET GONDOIRE ÉNERGIE



Produire une énergie locale, fiable, économique, renouvelable et faible émettrice de CO2

Desservir à terme près de 86 bâtiments de logements collectifs ou équipements publics avec ce réseau de chaleur urbain

Les travaux de déploiement du réseau de chaleur urbain Marne et Gondoire Énergie (MGE) ont débuté en 2023. Ce futur équipement a pour objectif de raccorder près de 86 bâtiments de logements collectifs ou équipements publics situés sur les villes de Lagny-sur-Marne et Saint-Thibault-des-Vignes.

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix de valoriser les énergies fatales du territoire dont les prix sont maîtrisés et beaucoup moins dépendants des fluctuations de prix des combustibles fossiles. C'est la chaleur issue des déchets incinérés à l'unité de valorisation énergétique (UVE) de Saint-Thibault-des-Vignes par le syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des résidus ménagers (SIETREM) qui constituera, à terme, 92% du mix énergétique du réseau.

L'appoint en chaleur sera assuré par du biogaz, via l'achat de certificats de garantie d'origine, issu en priorité de la future usine de méthanisation du syndicat intercommunal d'assainissement de Marne-la-Vallée (SIAM) à Saint-Thibault-des-Vignes. Le biogaz y sera créé à partir des boues issues du traitement des eaux usées du territoire dans une logique d'économie circulaire.

Ce réseau permettra aux équipements publics ainsi qu'aux riverains de bénéficier d'une énergie à un prix stable et qui dépend peu de la variation des prix des hydrocarbures sur le marché international.

• Financement participatif

Le 15 avril 2023, Marne et Gondoire Énergie, aidée par la plateforme Lendosphere, lançait une grande campagne de financement participatif, ouverte prioritairement aux habitants de Marne et Gondoire, pour contribuer à la construction de ce réseau de chaleur modèle. Un moyen très concret de permettre aux habitants de devenir acteur de la transition énergétique près de chez eux tout en réalisant un placement financier dans un projet solide : la méthode a démontré sa forte adhésion locale. En à peine trois semaines, l'objectif visé de 400 000 euros a été atteint grâce à la participation de 237 prêteurs.

Par cette opération, les contributeurs prêtent à la société Marne et Gondoire Énergie, filiale à 100 % de Dalkia qui exploite le réseau de chaleur de Marne et Gondoire en vertu d'une délégation de service public. Dalkia apporte une caution solidaire à Marne et Gondoire Énergie et garantit les remboursements de cette filiale. Le taux d'intérêt annuel est de 6,5 % pour les habitants de Marne et Gondoire et de 5,5 % pour les habitants d'Île-de-France qui ont participé.

Le projet a été labellisé « Financement participatif pour la croissance verte » par le ministère de la Transition écologique.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Remplace les énergies fossiles
par une énergie renouvelable



Permet aux riverains
de bénéficier d'une énergie
à un prix stable

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de bâtiments raccordés à ce réseau de chaleur urbain : à terme, 86 sous-stations seront raccordées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHÉ

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire en tant qu'entité délégante.
- Démarche partenariale avec la société dédiée Marne et Gondoire Énergie (DALKIA), délégataire de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Particuliers et collectivités raccordées sur ce futur réseau de chaleur urbain

COÛT DE L'ACTION

+ de 28 000 000 € HT pris en charge par le délégataire et amortis par la vente de chaleur sur une période de 25 ans



RÉNOVATION DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC



Baisser les consommations

Réduire la facture énergétique

Fiabiliser le matériel

Réduire le coût de maintenance

Eclairer mieux avec moins de pertitions

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère de nombreux sites déclarés d'intérêt communautaire, notamment les liaisons douces, les parkings, les pôles gares, les voiries et les zones d'activités économiques.

Le patrimoine en éclairage public de l'intercommunalité s'est étendu au fil des années avec l'intégration de nouvelles communes, les rétrocessions de nouveaux espaces et équipements en provenance des communes, de l'EpaMarne et du Département. De nombreux équipements datent d'une vingtaine d'années et leur vétusté génère des frais importants de gestion et de consommation tout en ayant une efficacité réduite. Aussi, afin d'assurer aux usagers un éclairage sécuritaire et pertinent, la communauté d'agglomération s'est engagée depuis plusieurs années dans la rénovation en LED de son patrimoine.

Ces travaux de rénovation énergétique ont pour objectif de diminuer les consommations tout en éclairant mieux. En effet, l'utilisation de LED plus efficaces permet à la fois de remplacer les lampes énergivores et de moduler l'éclairage en fonction des usages et ainsi de réduire la pollution lumineuse.

Ces investissements permettent de réduire les factures énergétiques et notamment le coût de gestion du patrimoine d'éclairage public puisque ce dernier nécessitera moins d'interventions de dépannages tout en assurant aux usagers une meilleure efficacité d'éclairage.

En 2023, le passage de l'éclairage public au LED s'est poursuivi sur les ZAE du territoire.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Permet de lutter contre
la pollution lumineuse



Assure aux usagers un éclairage
sécuritaire et pertinent

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Taux de remplacement de systèmes vétustes par des LED
- Économies d'énergie réalisées

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les communes.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants, salariés et entreprises du territoire

COÛT DE L'ACTION

609 000 € TTC

SENSIBILISATION À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE



Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines sur le climat

Réduire la consommation de carburant et diminuer les coûts d'entretien du véhicule

Réduire les émissions de CO₂

Inciter à une consommation responsable

Favoriser la remontée et le partage d'idées

Afin que l'ensemble des agents de la communauté d'agglomération puissent à leur niveau, professionnel et personnel, agir pour la transition écologique, des animations ont été élaborées en complément du plan de formation.

- La Fresque du climat : Un agent de la communauté d'agglomération et un agent de l'office de tourisme ont été formés à l'animation de la Fresque du Climat. Il s'agit d'un outil de sensibilisation ayant pour objectif de faire prendre conscience des enjeux climatiques aux participants. La sensibilisation se fait au moyen d'un jeu collaboratif où les participants positionnent des cartes et co-construisent une fresque résumant les mécanismes du changement climatique tels qu'expliqués dans les rapports du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).
- Sessions de formation à l'écoconduite : L'écoconduite est un comportement de conduite citoyenne permettant de réduire sa consommation de carburant et ses frais d'entretien du véhicule, de limiter les émissions de gaz à effet de serre responsables du réchauffement climatique et de diminuer le risque d'accident.
- Mise en place d'un nichoir à idées, afin que les agents puissent partager leurs remarques, proposer des projets ou des pistes d'améliorations.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise aux enjeux
du changement climatique



Met en évidence les relations
entre activités humaines,
milieux naturels et changement
climatique



Favorise la prise de conscience
de l'impact des activités
humaines sur le climat

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de sessions organisées : 4 pour l'écoconduite / 1 pour la fresque du climat
- Nombre de participants : 20 personnes pour l'écoconduite / 7 personnes pour la fresque du climat
- Nombre d'idées partagées (nichoir à idées) : 18

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire et Eco-Drive Prevent'.

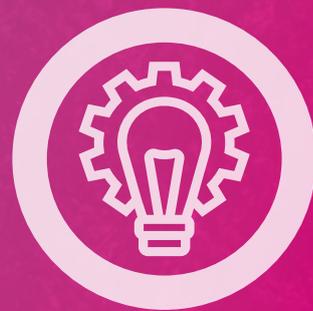
LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

COÛT DE L'ACTION

3 600 € TTC (formateur écoconduite)

DÉMARCHE DURABLE GLOBALE DE L'OFFICE DE TOURISME



Préserver l'environnement

Intégrer le développement durable à tous les niveaux de l'activité touristique

Faire des salariés des prescripteurs et ambassadeurs de la démarche environnementale de l'office de tourisme

Répondre aux attentes des visiteurs et participants

Être en cohérence avec le message délivré par le Moulin Russon et la Maison de la Nature

L'Office de Tourisme de Marne et Gondoire s'engage dans une démarche innovante pour répondre aux attentes du tourisme de demain.

Comme d'autres activités, le tourisme contribue au développement économique mais est confronté à la notion de durabilité des ressources naturelles.

Les salariés de l'office de tourisme adaptent donc leurs actions au quotidien pour intégrer le développement durable à tous les niveaux de leurs activités en proposant des produits touristiques dans le respect des bonnes pratiques d'un tourisme responsable et en s'engageant personnellement dans cette démarche.

Les initiatives principales sont :

- Informer ses clients et ses prestataires sur les enjeux d'un tourisme écoresponsable.
- Inviter ses usagers à respecter les démarches environnementales comme la limitation des déchets sur les sites d'accueil.
- Participer au développement local en privilégiant les circuits courts lors des achats de matériel et autres fournitures.
- Diminuer son impact environnemental en utilisant des véhicules hybrides pour les déplacements professionnels.
- Limiter les déchets en favorisant l'achat de produits durables et la mise en place d'actions de nettoyage et de récupération. Les salariés lavent eux-mêmes les torchons et autres ustensiles utilisés.
- Proposer des événements écoresponsables avec tri des déchets, en limitant les produits à usage unique.
- Développer et diffuser une politique de gestion environnementale au sein de l'entreprise par la diminution des impressions et le rappel des éco-gestes.
- Participer activement à la politique d'écoresponsabilité mise en place par la communauté d'agglomération.
- Minimiser l'utilisation de produits jetables sur ses événements, réunions ou autres : écocups consignés, etc.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les déchets générés
par la structure



Forme ses usagers
à l'écoresponsabilité



Contribue au bien-être au travail

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Quantité d'impressions générées à la baisse
- Budget d'achat des consommables à la baisse
- Réduction significative de l'achat de consommables (vaisselle jetable...)

65 % des scolaires et centres de loisirs accueillis sont sensibilisés au recyclage de leurs déchets lors de leur venue au Moulin Russon et à la Maison de la Nature. Des services civiques vont rejoindre l'équipe pour animer des ateliers "pique-nique écologique" avec les groupes scolaires qui déjeunent sur place.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.
- Stratégie d'amélioration continue : installation de compost pour les salariés et formation interne des salariés sur les éco-gestes.
- Calcul de l'impact environnemental des événements via l'outil ADERE (Auto Diagnostic Environnemental pour les Responsables d'Événements).

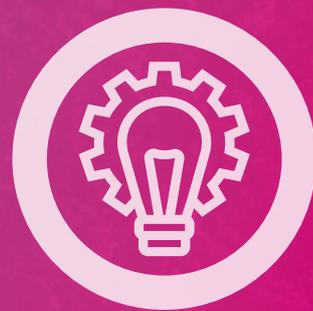
LES PUBLICS CIBLES

Salariés, visiteurs, prestataires

COÛT DE L'ACTION

Actions réalisées en interne

MOULIN RUSSON



Développer le tissu associatif et économique local en établissant de nombreux partenariats avec des associations et entreprises locales

Inciter les visiteurs à limiter les déchets, notamment lors des visites scolaires avec l'initiative du pique-nique zéro-déchet

Préserver un site patrimonial ancien pour le léguer aux générations futures

Sensibiliser le jeune public à son environnement

Datant du XVII^e siècle, le Moulin Russon est l'un des derniers moulins à eau encore en fonctionnement en Île-de-France.

Depuis 17 ans maintenant, outre la production de farine, sa principale mission est d'accueillir du public pour partager les savoir-faire séculaires que sont la fabrication de la farine et du pain et sensibiliser à la préservation du patrimoine.

Le moulin est ouvert au public en visite libre deux demi-journées par semaine et accueille habituellement chaque année plus de 8 500 scolaires. Les restrictions sanitaires de 2021 ont contraint la plupart des écoles à repousser leurs sorties.

Les deux meuniers et les animateurs qui le font vivre organisent également de nombreux ateliers sur des thématiques diverses. Chaque année, son offre est renouvelée pour proposer aux visiteurs de nouvelles expériences... comme un escape game prochainement à découvrir. À l'image de sa roue à augets, il est toujours en mouvement. L'équipe veille par ailleurs à limiter les consommables, les déchets et participe activement et personnellement à l'entretien des lieux.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Sensibilise à l'utilisation d'une énergie renouvelable, l'eau, pour la production de farine



Participe à la sauvegarde de l'abeille domestique avec l'installation de ruches



Crée des liens sociaux et intergénérationnels en offrant un lieu d'information, de découverte et d'échange



Représente une étape incontournable de la Vallée de la Brosse pour les randonneurs et les amoureux de la nature

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

5 200 personnes ont été accueillies en 2023, dont :

- Scolaires et centres de loisirs : 1 700 enfants
- Visiteurs : 3 000 personnes
- Ateliers divers : 530 personnes

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Habitants du territoire, scolaires, touristes

COÛT DE L'ACTION

200 000 € HT Frais de personnel

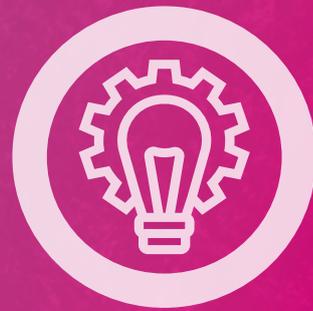
35 000 € HT Frais de fonctionnement de la structure

2 000 € HT Frais relatifs aux animations



© Théo Guerlet

OPÉRATION "COMPOSTONS ENSEMBLE !" À LA MAISON DE LA NATURE



Sensibiliser, former et mobiliser les habitants du territoire à la réduction des déchets ménagers

Créer du lien social

Répondre aux obligations réglementaires de la loi Grenelle 2

Faciliter et affirmer son engagement de citoyen en faveur du développement durable

En partenariat avec le SIETREM, l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire a mis en place l'opération "Compostons ensemble !" à la Maison de la Nature.

Intégrés à l'aménagement de son jardin, des bacs à compost collectifs permettent aux habitants de Marne et Gondoire de participer à une action collective de réduction de l'empreinte écologique.

Les participants sont, après inscription, formés par le guide-composteur à la collecte de leurs biodéchets dans l'objectif de diminuer de 30% la taille de leurs poubelles.

Le compostage est une démarche simple pour réduire le volume des ordures ménagères. En effet, les déchets organiques représentent un tiers de nos poubelles.

Composter ensemble peut permettre de valoriser jusqu'à 115 kg de déchets par an et par habitant.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les émissions de gaz
à effet de serre



Génère une réserve de
biodiversité par la création
de compost



Incite à la rencontre et à
l'échange d'expériences



Offre des services
nouveaux

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 2 maîtres-composteurs formés
- 3 bacs à compost collectif
- 20 familles inscrites pour 350 litres collectés en 2023

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par l'Office de Tourisme de Marne et Gondoire
Démarche partenariale avec le SIETREM.
- Participation aux événements nationaux pour la sensibilisation de la réduction des déchets comme la semaine européenne de réduction des déchets.
- Adhésion au Réseau Compost Citoyen Île-de-France.

LES PUBLICS CIBLES

Les habitants de Marne et Gondoire et des communes limitrophes
Les agents de l'office de tourisme et de la communauté d'agglomération
Les salariés des entreprises avoisinantes

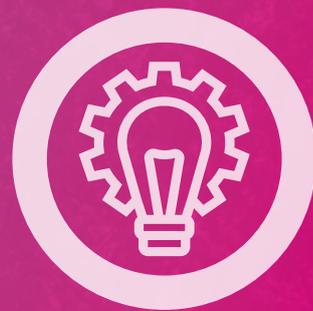
COÛT DE L'ACTION

18 000 €

Salaire de l'animateur (temps partiel)

ANNUAIRE DES ENTREPRISES

DE MARNE ET GONDOIRE



Inciter à la consommation locale

Favoriser les échanges commerciaux sur le territoire

Privilégier les circuits courts

Soutenir les acteurs économiques du territoire

Créer une synergie entre les différents acteurs économiques

Augmenter la visibilité des entreprises

Mettre en valeur la richesse du tissu économique local

Afin d'aider les entreprises à renforcer leur visibilité et favoriser la consommation locale, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a mis en ligne en 2020 un annuaire des entreprises.

Cet outil interactif permet de trouver facilement les biens ou les services recherchés, en mettant en valeur la richesse et les compétences du tissu économique local. Toutes les entreprises en activité figurent déjà dans cet annuaire (mises à jour automatiques régulières). Grâce à un espace personnalisé, chaque chef d'entreprise a la possibilité de compléter ou modifier lui-même les informations concernant sa société.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Valorise la richesse du tissu
économique local



Favorise l'accès aux circuits
courts

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises répertoriées : près de 15 000

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : le cabinet A6cmo.

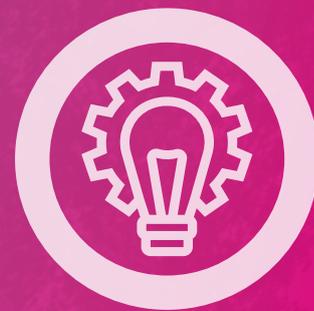
LES PUBLICS CIBLES

Entreprises, particuliers et collectivités locales

COÛT DE L'ACTION

2 700 €

FÉDÉRER LES RÉSEAUX D'ACTEURS ÉCONOMIQUES



Identifier les entreprises du territoire et recenser leurs besoins

Rassembler les acteurs économiques autour d'événements fédérateurs

Faire connaître les chefs d'entreprise et impulser les réseaux d'affaires locaux

Favoriser les retours d'expérience

Favoriser l'emploi local

Conscients que les chefs d'entreprise du territoire partagent des problématiques communes et ont un besoin d'informations pertinentes et adaptées, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire s'engage dans la participation, la constitution et l'animation de réseaux d'entreprises à l'échelle locale.

Rassembler des chefs d'entreprise d'une même zone d'activité autour de thématiques partagées, les mettre en réseaux et par cela favoriser les interactions, leur apporter l'information, sont autant d'enjeux qui participent à renforcer la vitalité économique du territoire.

L'arrivée depuis le mois de septembre 2023 d'un animateur réseaux de territoire confirme ce besoin des chefs d'entreprise qui lui réservent un accueil chaleureux et ont à cœur de lui présenter leurs activités. La visite des locaux et les échanges constructifs qui ont lieu permettent une immersion dans la vie professionnelle du chef d'entreprise et donc une compréhension affinée de son quotidien. Cette démarche permet au service du développement économique de l'intercommunalité de structurer, selon les besoins détectés, les solutions d'accompagnement et les actions à mettre en œuvre.

En parallèle, en accueillant des associations d'entreprises pour leurs Masterclass, en proposant des exposés thématiques au cours d'événements de clubs d'entreprises, Marne et Gondoire participe au renforcement du tissu économique local.

Ces événements favorisent également le partage de bonnes pratiques entre les acteurs économiques et le développement d'affaires.

En allant à la rencontre de ses chefs d'entreprises, l'intercommunalité apporte une réponse sur mesure aux besoins des acteurs économiques du territoire.

Ainsi, en 2023, la communauté d'agglomération a accueilli trois rencontres experts de l'ACEM et de Réseau entreprendre 77 auxquelles a participé un public de 10 à 15 chefs d'entreprises. Différents sujets ont été abordés lors de ces temps d'échanges comme la propriété intellectuelle, l'actualité sociale en matière de droit du travail, la réduction de la consommation énergétique ou encore la décarbonation.

Marne et Gondoire a également co-organisé et accueilli la troisième manifestation du Club des entreprises de Chanteloup-en-Brie, dont elle est membre d'honneur et participante active à chaque événement. Le thème présenté à l'occasion de cette soirée animée par trois prestataires auprès des 50 chefs d'entreprise présents portait sur la santé du chef d'entreprise.

En novembre 2023, les intercommunalités de Marne et Gondoire et Paris - Vallée de la Marne ont réuni les chefs d'entreprises de la zone de Lamirault, à cheval sur les communes de Collégien et de Croissy-Beaubourg.

Les chefs d'entreprises de Lamirault Collégien ont ainsi pu participer aux échanges et partager leur expérience depuis leur implantation sur la ZAE aux futurs arrivants de Lamirault Croissy-Beaubourg.

Des projets relatifs à la gestion mutualisée de services ont ainsi été évoqués, démarche d'accompagnement dans laquelle la Marne et Gondoire s'inscrit pleinement.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Renseigne les chefs d'entreprise sur leur démarche responsable face à la contrainte énergétique



Renforce le tissu économique et améliore la qualité de vie des habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre d'entreprises rencontrées en septembre et novembre 2023 : 205
- Nombre d'événements de réseaux d'entreprises auxquels l'intercommunalité a participé en 2023 : 9
- Nombre de petits déjeuners accueillis : 5

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec les clubs d'entreprises locaux, les structures d'accompagnement à la création d'entreprise (Initiative Nord Seine-et-Marne, Réseau entreprendre 77, Adie, France Active, etc.) et la Communauté d'Agglomération de Paris Vallée de la Marne pour les entreprises de la zone d'activité de Lamirault, à cheval sur nos deux territoires.
- L'action de l'animateur réseaux de territoires permet au développement économique de se positionner sur une offre de services en perpétuel mouvement, adaptée aux besoins qui découlent des contextes économiques et sociaux nationaux, internationaux ou au contraire très locaux.
- La démarche s'inscrit en transversalité avec les services de l'agglomération tels que l'environnement, afin d'accompagner les chefs d'entreprise dans leur stratégie vertueuse (économie circulaire, circuits courts, gestion optimisée des déchets, etc.) et de sobriété énergétique.

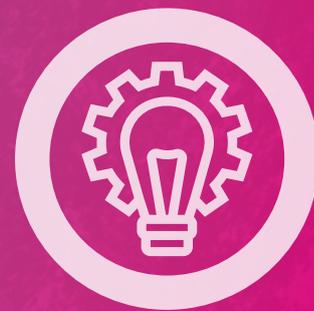
LES PUBLICS CIBLES

Entreprises

COÛT DE L'ACTION

Charges de fonctionnement liées au recrutement de l'animateur réseaux de territoire

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES



Accompagner l'initiative entrepreneuriale

Préserver les entreprises en transmission

Maintenir les emplois locaux

Structurer un réseau de structures d'accompagnement à la création / reprise d'entreprise

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire soutient les entreprises immatriculées sur le territoire et celles qui souhaitent s'y implanter. Soucieuse d'établir un environnement favorable à l'initiative entrepreneuriale, elle accompagne la création d'entreprise, la reprise d'activité, ainsi que les jeunes entrepreneurs.

Ainsi, conscientes du rôle stratégique des entreprises de proximité, l'intercommunalité et la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) de Seine-et-Marne ont signé en 2023 une convention de prestation.

Au travers de cette convention, Marne et Gondoire propose un service « local » d'appui et de conseil aux entreprises artisanales par le financement de services proposés par la CMA. Marne et Gondoire prend en charge le coût des missions de conseil de la CMA dans 6 grands domaines : numérique, commercial, transmission d'entreprise, environnement, hygiène, accessibilité et, pour les imprimeurs, obtention du label Imprim'vert.

Ce soutien se manifeste également au travers de l'octroi d'une subvention à deux associations d'envergure nationale : Réseau entreprendre et Initiative Nord Seine-et-Marne. Ces deux associations soutiennent la création / reprise d'entreprise en délivrant des prêts d'honneur, sans intérêt, aux porteurs de projets et par l'accompagnement des bénéficiaires post création pendant deux ans.

La subvention de Marne et Gondoire aura participé en 2023 à créer ou maintenir 15 entreprises sur le territoire, représentant 63 emplois sauvegardés ou créés. Ce sont ainsi 5,5 millions d'euros qui ont été investis dans l'économie du territoire grâce à l'octroi de 431 000 € de prêts d'honneur.

En parallèle, la communauté d'agglomération poursuit son accompagnement des porteurs de projets de premier niveau et favorise la mise en relation des créateurs avec les structures d'accompagnement à la création adéquates. L'intercommunalité accueille également des sessions de formation à la création d'entreprise.

C'est ainsi qu'en octobre, l'Adie a organisé dans les locaux de Marne et Gondoire une formation de trois jours à destination de 8 créateurs. L'Adie est une association d'accompagnement à la création et au financement par l'octroi de micro-crédits allant jusqu'à 12 000 €. En 2023, une nouvelle dynamique partenariale s'installe et le développement économique a accompagné puis adressé à l'Adie 3 porteurs de projets.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Développe une synergie
au sein des différents
acteurs



Accompagne les porteurs
de projets vers la réussite

Favorise la vitalité
économique du territoire
par le maintien d'une offre
locale de proximité

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

Dans le cadre de la convention signée avec la Chambre de métiers et de l'artisanat en juin 2023 :

- 6 accompagnements financés par Marne et Gondoire : 2 accompagnements numériques, 3 accompagnements à la transmission d'entreprise, 1 diagnostic énergétique
- 2 porteurs de projet adressés à la CMA pour un développement d'activité et la création d'une entreprise artisanale

Dans le cadre du partenariat avec l'Adie :

- 3 porteurs de projets adressés à l'Adie
- une session de formation de 3 jours rassemblant un public de 8 futurs chefs d'entreprise du territoire et du territoire voisin Paris Vallée de la Marne

Dans le cadre du partenariat avec Initiative Nord Seine-et-Marne (données 2022) :

- 19 porteurs de projets accueillis et orientés, 16 projets présentés en comité d'agrément, 11 entreprises financées
- 201 000 € de prêts d'honneur permettant d'investir 1 761 000 € dans l'économie du territoire
- Création ou maintien de 29 emplois
- 8 femmes créatrices d'entreprise sur les 11 dossiers financés

Dans le cadre du partenariat avec Réseau entreprendre 77 (données 2022) :

- 25 candidatures entrantes, 4 lauréats, 3 projets
- 130 000€ de prêt d'honneur représentant un investissement global (bancaire, fond propre, levée de fond) de 3 748 000 €
- Préservation / création de 34 emplois

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Démarche partenariale avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-et-Marne, Initiative Nord Seine-et-Marne, Réseau entreprendre 77, Adie. Cette action s'enrichit des remontées de terrain faites par l'animateur réseaux du territoire pour adresser les conseils les plus adaptés aux porteurs de projets en création ou reprise ou aux entreprises. En parallèle, l'intercommunalité constitue un carnet d'adresses de partenaires privés spécialisés dans le conseil aux entreprises qui seront susceptibles d'intervenir au cours de sessions de formation en 2024.

LES PUBLICS CIBLES

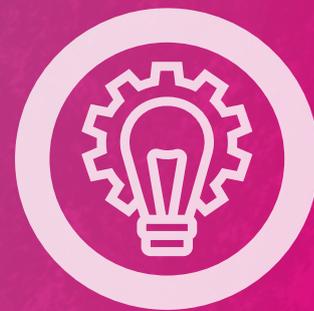
Entreprises immatriculées ou porteurs de projets en création ou reprise d'entreprise

COÛT DE L'ACTION

36 000 € Subvention octroyée à INSM

6 000 € Subvention octroyée à Réseau entreprendre 77

GESTION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



Pérenniser la qualité et l'attractivité du territoire pour les entreprises

Développer le territoire et les offres d'emplois

Dans le cadre de ses compétences, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire gère l'entretien de l'ensemble des voiries, chemins d'intérêt communautaire sur les zones d'activités économiques (ZAE) ainsi que les réseaux divers (assainissement et eaux pluviales).

Ainsi, elle effectue l'ensemble des travaux de voirie et réseaux divers pour l'amélioration, l'extension ou la rénovation des espaces minéraux comme les trottoirs et les chaussées intercommunales des ZAE gérées par la collectivité et les voies déclarées d'intérêt communautaire.



CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Améliore le cadre de vie
des habitants

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Communes.

LES PUBLICS CIBLES

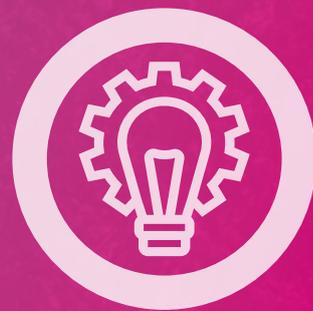
Entreprises, salariés et habitants du territoire

COÛT DE L'ACTION

1 800 000 € TTC

REQUALIFICATION DE LA ZAE

DE LAGNY-SUR-MARNE,
SAINT-THIBAUT-DES-VIGNES



Améliorer l'attractivité de la ZAE en requalifiant les espaces publics et en l'identifiant avec une signalétique propre

Améliorer les déplacements doux (piétons et cycles)

Améliorer la desserte des bus avec une mise aux normes PMR des arrêts

Améliorer le stationnement et la circulation des véhicules légers

Améliorer la desserte du fret

Les ZAE Lagny et La Courtilière sont vieillissantes et ne répondent plus aux normes en vigueur : problème d'accessibilité, problème de lisibilité commerciale entre les zones commerciales, industrielle et de fret.

En 2015, la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a engagé des travaux : amélioration de la desserte des bus, ajout d'arrêts, changement de l'éclairage public, amélioration des accès piétons et PMR, aménagement des accotements pour la gestion des espaces de stationnements.

Île-de-France Mobilités a réalisé des comptages permettant de mieux adapter les arrêts de bus (emplacements déplacés), des comptages concernant le flux des véhicules de types livraisons. Ces études ont permis de réagir sur le sens de circulation et la largeur des voies.

Cette action permettra de poursuivre ce type de requalification sur les autres ZAE du territoire.

En 2022, afin de rendre les bus accessibles à tous et assurer un confort aux usagers, l'intercommunalité a notamment mené des travaux de mise aux normes d'arrêts de bus, principalement sur ces secteurs de ZAE : rue de la Marne et rue du Gravier du bac à Saint-Thibault-des-Vignes, rue Freycinet à Lagny-sur-Marne. L'objectif poursuivi est de garantir l'accès aux cœurs urbains et équipements publics tout en favorisant l'intermodalité entre le réseau de transports en commun, les stations d'écomobilité et les liaisons douces du territoire.



▲ Liaison piétonne du RD 418 vers la zone commerciale de la ZAE de Marne et Gondoire à Saint-Thibault-des-Vignes

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Réduit les gaz à effet de serre en favorisant les modes doux et les transports en commun



Facilite les trajets sans voiture entre les ZAE et autres lieux du territoire

Favorise le lien social avec les aménagements PMR



Améliore le cadre de vie grâce aux aménagements réalisés pour les piétons et les cycles

Avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Évolution du chiffre d'affaires des entreprises présentes
- Satisfaction des usagers
- Nombre de réclamations

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : Région, Département, Île-de-France Mobilités et Cabinet MOC/DULA (CSPS).

LES PUBLICS CIBLES

Usagers des zones commerciales, habitants du secteur et du territoire

COÛT DE L'ACTION

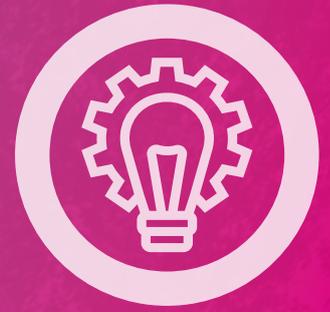
AP / CP : 12 000 000 € Autorisation de Programmation et Crédit de Paiement

1 048 000 € TTC investis en 2021.

Subventions du Département de Seine-et-Marne (1 000 000 €), de la Région Île-de-France (2 261 658 €) et Île-de-France Mobilités



DÉMARCHE ÉCORESPONSABLE POUR L'ÉVÉNEMENTIEL



Diminuer l'impact écologique de l'événementiel

Réduire l'utilisation de plastique dans les espaces de restauration, grâce à l'utilisation d'écocupes et de contenants en matières recyclables, et encourager l'utilisation de gourdes par le public et les équipes

Préférer l'installation de toilettes sèches aux toilettes chimiques sur le festival PrinTemps de paroles et les Vacances au Parc

Encourager le recyclage par le biais de conteneurs de tri dans le parc

Encourager l'utilisation des transports en commun et notamment par la mise en place de navettes depuis la gare RER limitant l'usage de la voiture individuelle (notamment pendant le week-end de PrinTemps de paroles)

Organiser des spectacles dans les communes pour limiter le déplacement des publics

Événements générant, par nature, des déchets et de la pollution (déplacement des publics, déplacement des artistes, structures éphémères, restauration des publics et des équipes...), les festivals de la communauté d'agglomération s'inscrivent depuis déjà plusieurs années dans une démarche écoresponsable et mettent en place des solutions alternatives tendant vers une limitation des déchets par de nombreuses actions.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- Nombre de passages de navettes pendant le week-end de PrinTemps de paroles 2023 : 57
- Nombre de personnes ayant utilisé la navette : 190

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Public des festivals, équipes des festivals

COÛT DE L'ACTION

11 700 €

- + coût des locations de toilettes sèches + coût des écocupes
- + coût de la signalétique navette

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Limite les transports
et les déchets



IMPRESSION ÉCORESPONSABLE



Diminuer le taux d'impressions réalisées au sein de la collectivité

Une solution écoresponsable pour les impressions de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a été mise en place en 2018.

Erreur d'impression, impressions en couleurs non souhaitées ou inutiles, impressions non récupérées, etc. sont d'éventuels exemples qui grâce à la solution mise en place, ne sont plus reproductibles. Cela a notamment permis de diminuer de 18% les impressions sur l'année 2021.

Le service des systèmes d'informations de la collectivité s'appuie désormais sur des rapports de statistiques mensuels et des politiques d'impression par défaut en noir et blanc afin de mieux responsabiliser les agents de la collectivité.

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 13,1% d'impressions économisées sur une année soit 5 arbres sauvés et 0,5 tonne de CO₂ non rejeté. Cela représente environ 1 500 € d'économies de papier et d'encre.

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.

LES PUBLICS CIBLES

Agents de la collectivité

COÛT DE L'ACTION

2 500 € par an

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Diminue l'empreinte
écologique des
impressions

DÉMATÉRIALISATION DES DIFFÉRENTS FLUX PAPIERS DE L'EPCI



Diminuer l'empreinte écologique des divers documents nécessaires au fonctionnement de la collectivité par le biais du numérique

Améliorer l'efficacité des diffusions et des traitements de la collectivité

Simplifier et homogénéiser les processus de gestion administrative : gestion des plis, registre de dépôt, archivage, etc.

Moderniser le fonctionnement et gagner du temps via l'utilisation d'un outil dématérialisé unique

Sécuriser les données

Permettre plus de transparence et une meilleure traçabilité grâce à une conservation renforcée de l'historique des échanges

La Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire a fait le choix depuis 2011 de dématérialiser l'ensemble du processus de délibération des instances (Bureau, Conseil, commissions) : dépôt des projets, convocation électronique des conseillers, envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, passage en assemblée, jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Le recours à ces outils, sécurisés et utilisables en mobilité permettent notamment aux élus de travailler avec plus de souplesse et aux services de gagner un temps conséquent dans la préparation des instances et des délibérations.

L'EPCI a instauré en complémentarité en 2012, une action générale sur la dématérialisation de ses différents flux avec les solutions SI-Finances ou encore SI-Ressources Humaines ou plus généralement l'Administration Générale via des outils comme le eParapheur pour les différents circuits de signatures (agents comme élus) ou directement pour les agents de la collectivité avec la signature électronique de leurs arrêtés.

Depuis 2019, le fonctionnement du courrier de l'administration a notamment fait l'objet d'une dématérialisation complète. De son arrivée jusqu'à son traitement, les agents de la collectivité disposent d'un outil qui leur permet de retrouver et traiter un courrier avec plus de rapidité.

Par ailleurs, depuis le 1^{er} octobre 2018 et en application du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, la commande publique a connu des changements majeurs en termes de dématérialisation, notamment :

- La passation des marchés est obligatoirement dématérialisée via le profil acheteur, souvent appelé plateforme dématérialisée (utilisation de la plate-forme AWS dans le cadre du service commun)
- Le dépôt des offres par les candidats sous format électronique via le profil acheteur
- La généralisation de la signature électronique
- L'obligation pour les acheteurs de publier sur le profil d'acheteur 16 données essentielles structurées et analysables, relatives à l'acheteur, au marché signé et au titulaire sélectionné (ex : numéro de SIRET de l'acheteur, nature et objet du marché, montant, nom du titulaire, etc.).

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble du processus d'instruction des autorisations du droit des sols (permis de construire etc.) est dématérialisé. L'intercommunalité assure l'instruction de ces dossiers pour 17 communes à raison de plus de 1500 dossiers traités par voie dématérialisée.

Depuis l'automne 2022, l'intercommunalité procède à la dématérialisation des bulletins de paie de ses agents en leur mettant à disposition un coffre-fort numérique Digiposte. Cette mise en place permet d'éviter l'impression de plus de 400 bulletins de salaire chaque mois.

CONTRIBUTION AUX AUTRES FINALITÉS



Lutte contre la consommation
excessive de papier

LES INDICATEURS DE MESURE DE L'ACTION

- 65 élus bénéficiant de la dématérialisation des eConvocations pour 30 instances et environ 300 décisions/délibérations sur l'année
- Plus de 200 circuits différents de signature électronique
- Environ 80% des agents utilisent la signature électronique, 1323 arrêtés RH signés par les agents via l'outil de signature dématérialisée
- Environ 60 courriers papiers arrivés et dispatchés numériquement sur les services chaque jour
- Baisse significative du nombre des impressions papier et de l'archivage physique
- Plus de 400 agents reçoivent leur bulletin de paie via le coffre-fort numérique

PARTIES PRENANTES & TYPE DE DÉMARCHE

- Pilotage de l'action par la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire.
- Partenaires associés : fournisseurs, collectivités adhérentes au service commun de la commande publique.

LES PUBLICS CIBLES

Élus de l'EPCI, sous-préfecture, agents de la collectivité, particuliers, entreprises, copropriétaires, habitants, etc.

COÛT DE L'ACTION

20 000 € HT

pour les logiciels administratifs dématérialisés et gestion de la signature électronique

10 000 € HT

pour le logiciel courrier

8 000 € HT

Coût du profil acheteur

- de 2 000 € HT

pour la solution Digiposte, coffre-fort numérique de La Poste





MARNEetGONDOIRE

communauté d'agglomération

**Communauté d'Agglomération
de Marne et Gondoire**

1 rue de l'Étang • 77600 Bussy-Saint-Martin

     www.marneetgondoire.fr

Château de Rentilly, 2014 Philippe Bona et Elisabeth Lemerrier (*architectes*), Xavier Veilhan (*artiste*), Alexis Bertrand (*scénographe*) Photo © SILEKS ; © Veilhan / ADAGP, Paris.

Commande de la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire réalisée avec le soutien du ministère de la Culture et de la Communication, au titre de la commande publique.

Conception Graphique : Marne et Gondoire Agglo - 2023

Imprimé sur papier recyclé.